

Investment Corporation

Canada Development La Corporation de développement des investissements du Canada

Rapport Annuel 2014



Canada Development Investment Corporation La Corporation de développement des investissements du Canada

Table des matières

Rapport au ministre	2
Administrateurs et dirigeants	3
Pratiques de gouvernance d'entreprise	6
Conformité à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale	7
Rapport de gestion	7
Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers	15
Rapport des auditeurs indépendants	16
États financiers consolidés de la Corporation de développement des investissements du Canada - 31 décembre 2014	17

Adresse de la Corporation :

1240, rue Bay Bureau 302 Toronto (Ontario) M5R 2A7

Téléphone: 416 966-2221 Télécopieur: 416 966-5485 Site Web: www.cdev.gc.ca

Rapport au ministre

L'honorable Joe Oliver Ministre des Finances

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire part des résultats d'exploitation consolidés de La Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDEV ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Par l'entremise de sa filiale entièrement détenue, Corporation d'investissement GEN du Canada, la CDEV continue de gérer les placements que détient le gouvernement du Canada dans General Motors (« GM »). À la demande de notre actionnaire, nous avons versé un dividende en nature sous forme de 37 millions d'actions ordinaires de GM, qui ont été transférées à la Province d'Ontario. Le 31 décembre 2014, GM a racheté les actions privilégiées de GM que nous détenions pour une contrepartie de 467 millions de dollars. La Canada GEN détient maintenant une participation d'environ 5 % dans les actions ordinaires de GM.

La CDEV continue d'exécuter des mandats dans le cadre de l'examen permanent des actifs du gouvernement. À titre de mandataire du gouvernement du Canada, nous avons, au cours de l'exercice, continué à préparer la vente de Ridley Terminals Inc. et de la Réserve fédérale de charbon, en Colombie-Britannique.

La Société de gestion Canada Hibernia (la « SGCH »), notre autre filiale importante entièrement détenue, a connu une année difficile, qui a tout de même été couronnée de succès dans son ensemble, malgré la chute des cours du pétrole au deuxième semestre de l'exercice. La SGCH a versé 108 millions de dollars en redevances provinciales, 33 millions de dollars en participation au bénéfice net, 56 millions de dollars en impôts provincial et fédéral, ainsi que 97 millions de dollars en dividendes à la CDEV, soit 45 millions de dollars de moins qu'en 2013. Cette situation s'explique par le recul des produits tirés du pétrole et par la hausse des dépenses d'investissement attendues.

En 2014, la CDEV a versé 745 millions de dollars en dividendes ainsi qu'un dividende en nature de 1,42 milliard de dollars. La trésorerie a été générée à même le produit de la vente d'actions privilégiées de GM, les dividendes sur les actions ordinaires et privilégiées de GM et le bénéfice de la SGCH.

Canada Eldor Inc., notre troisième filiale entièrement détenue, qui est responsable de la gestion des questions en suspens découlant de dessaisissements antérieurs, a continué de rembourser à Cameco les coûts engagés pour ses travaux de remise en état du site minier près d'Uranium City, en Saskatchewan.

En 2014, la CDEV n'a souscrit aucun emprunt auprès du gouvernement ni reçu de crédits parlementaires.

Au nom du conseil d'administration.

Le président du Conseil,

La Corporation de développement des investissements du Canada

N. William C. Ross

Le 5 mars 2015

Administrateurs et dirigeants au 5 mars 2015

Ministre responsable de la CDEV

L'honorable Joe Oliver Ministre des Finances

Conseil d'administration

N. William C. Ross, LL.M. 2), 3)

Président du Conseil
La Corporation de développement des investissements du Canada
Avocat principal
WeirFoulds LLP
Toronto (Ontario)

John James Hillyard, M.B.A. 2), 3)

Administrateur

St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)

Ted Howell, CPA, CA, M.B.A. 1), 3)

Administrateur

St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)

Mary Beth Montcalm, Ph.D. 2)

Administratrice Toronto (Ontario) Mary Ritchie, FCA 1)

Chef de la direction Richford Holdings Ltd. Edmonton (Alberta)

Benita M. Warmbold, FCPA, FCA (1) (2)

Directrice générale principale et directrice financière Office d'investissement du régime de pensions du Canada Toronto (Ontario)

Nicholas Wemyss, P.Geo. 2), 3)

Administrateur

Victoria (Colombie-Britannique)

Dirigeants

Michael Carter

Vice-président exécutif

Andrew Stafl, CPA, CA

Vice-président, finances

Zoltan Ambrus

Vice-président

Patrice S. Walch-Watson

Secrétaire général

Comités du conseil

- 1) Comité d'audit
- ²⁾ Comité de nomination et de gouvernance
- 3) Comité des ressources humaines et de la rémunération

Rapport annuel - Puces pour :

Notre vision : être la ressource principale du gouvernement du Canada en matière d'évaluation, de gestion et de dessaisissement à l'égard de ses actifs commerciaux.

Notre mission : agir dans le meilleur intérêt du Canada, au nom du ministre des Finances, pour mettre en œuvre d'excellentes appréciations et pratiques commerciales en matière d'évaluation, de gestion et de dessaisissement à l'égard des actifs du gouvernement.

La Canada GEN a versé un dividende en nature sous forme de 37 millions d'actions ordinaires de GM. La valeur de marché des 73 millions d'actions résiduelles a diminué d'environ 200 millions de dollars au cours de l'exercice.



Conseil d'administration de la CDEV

Arrière : T. Howell, B. Warmbold, W. Ross, M. Ritchie Avant : J. Hillyard, M.B. Montcalm, N. Wemyss

La Société de gestion Canada Hibernia a généré un produit net tiré du pétrole brut de 262 millions de dollars au cours de l'exercice, le volume des ventes atteignant 3,7 millions de barils.

> Nous avons poursuivi l'élaboration des processus de mise en vente des actifs du gouvernement en collaboration avec des représentants du gouvernement et nos conseillers.



Pratiques de gouvernance d'entreprise

La CDEV (anciennement la « CDIC ») rend compte au Parlement, par l'intermédiaire du ministre des Finances. En novembre 2007, le ministre a indiqué à la CDEV qu'elle « devrait dorénavant se concentrer sur la gestion continue de ses actifs actuels dans une perspective commerciale et prêter son concours au gouvernement dans la recherche de nouvelles orientations qui conviennent à ses capacités, tout en conservant la capacité de se dessaisir de ses actifs actuels et de tout autre placement de l'État, à la demande du ministre des Finances ». Depuis 2007, la Corporation a mené à bien de nouveaux mandats, notamment l'acquisition et le dessaisissement d'actifs, en plus de conseiller le gouvernement relativement à d'autres participations.

Le conseil d'administration de la CDEV supervise et surveille la conduite des activités de la CDEV. Le conseil d'administration est actuellement composé du président et de six autres administrateurs. Les membres du conseil d'administration possèdent une expérience appréciable dans les secteurs public et privé, ainsi que des compétences et une expertise importantes, qu'ils mettent à profit dans l'exercice de leur fonction. Le président du conseil d'administration évalue l'efficacité du conseil d'administration et de ses comités conjointement avec tous les administrateurs. Tous les membres du conseil d'administration sont indépendants de la direction de la CDEV.

Le taux de participation aux réunions du conseil est remarquable et chaque administrateur consacre le temps nécessaire, hors des réunions du conseil d'administration, aux activités et à la gouvernance de la Corporation. La CDEV et toutes ses filiales possèdent chacune leur propre conseil d'administration qui se réunit régulièrement.

Chaque année, le conseil d'administration passe en revue et approuve le plan d'entreprise de la Corporation et il suit de près sa mise en œuvre pendant la période visée, notamment en évaluant l'orientation stratégique à la lumière de l'évolution de la conjoncture, ainsi que les mandats confiés à la Corporation. Les risques sont recensés et gérés tout au long de l'exercice. Le conseil tient une réunion annuelle de réflexion au cours de laquelle les administrateurs examinent, entre autres, les objectifs de la Corporation d'un point de vue stratégique.

Pour l'aider à assurer la responsabilité de gérance qui lui incombe à l'égard de la CDEV, le conseil d'administration a formé les trois comités suivants : le comité de nomination et de gouvernance, le comité des ressources humaines et de la rémunération et le comité d'audit. Le comité de nomination et de gouvernance se penche sur les questions liées à la gouvernance de la Corporation. Il continue de passer en revue les pratiques de la CDEV en matière de gouvernance dans le but d'y apporter des améliorations continues et de répondre à de nouveaux besoins. De plus, il prête son concours à l'établissement de la composition et de la structure souhaitées du conseil d'administration, et également à la recommandation auprès du gouverneur en conseil de candidats pour les postes d'administrateur et de président du conseil d'administration, le cas échéant. Le comité des ressources humaines et de la rémunération appuie le conseil d'administration pour les questions touchant les ressources humaines et les stratégies, politiques et pratiques de rémunération, y compris l'examen de la rémunération des cadres. Le comité d'audit suit de près l'intégrité des états financiers consolidés de la Corporation, assure le maintien de contrôles et de procédures comptables adéquats au sein de la Corporation et communique directement avec les auditeurs de la Corporation.

Le conseil d'administration entretient des relations de travail efficaces avec la direction de la CDEV. La répartition des responsabilités entre le conseil d'administration et la direction est examinée régulièrement. L'adoption d'une charte du conseil d'administration précise les rôles et responsabilités des membres, principalement pour ce qui est de la gérance du conseil d'administration.

Pour assurer une communication efficace avec le gouvernement et le public, la Corporation s'appuie sur le plan d'entreprise, le résumé du plan d'entreprise et le rapport annuel qui sont approuvés par le conseil d'administration, ainsi que sur son site Web et une réunion annuelle regroupant ses parties prenantes du public. Des réunions sont également tenues, au besoin, avec le ministre des Finances et d'autres ministres et représentants du gouvernement du Canada.

La rémunération versée aux administrateurs est établie par décret. Les membres du conseil d'administration reçoivent des honoraires annuels versés sous forme d'acompte pour leurs services, en plus d'une indemnité quotidienne pour leur temps de déplacement, pour la préparation et leur participation aux réunions et leurs autres responsabilités, le cas échéant. Les administrateurs ont également droit au remboursement de dépenses raisonnables qu'ils ont engagées. La CDEV continuera de surveiller attentivement l'évolution des lignes directrices données par le gouvernement en matière de gouvernance et les pratiques exemplaires en vigueur au sein du secteur public et, conséquemment, modifiera au besoin ses pratiques de gouvernance.

Conformité à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale

Les principales activités de la CDEV, à titre de mandataire, ont trait à la gestion de la vente potentielle de certains actifs du gouvernement, à sa participation au programme d'examen de la gestion des actifs du gouvernement et à l'exercice de fonctions administratives du siège social pour le compte de la Corporation et de ses filiales.

En vertu de l'article 67 de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)* (la « LCEE de 2012 »), la CDEV est tenue de déterminer si la réalisation du projet est susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants ou si elle pourrait réaliser le projet sur un territoire domanial. La CDEV s'engage à évaluer de tels projets qui devraient faire l'objet d'une évaluation aux termes de l'article 67 et, par conséquent, à faire rapport au titre des activités qu'elle a exercées en vertu de l'article 71 de la LCEE de 2012. Toutefois, la CDEV a déterminé qu'aucune des activités qu'elle a exercées en 2013 et 2014 ne conduit à une telle évaluation ou à une telle obligation de faire rapport conformément à la LCEE de 2012.

Rapport de gestion

Les communications publiques de la Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDEV »), y compris le présent rapport annuel, peuvent comprendre des énoncés prospectifs qui renferment les attentes de la direction à l'égard des objectifs, des stratégies, des perspectives, des plans, des prévisions, des estimations et des intentions de la CDEV.

En raison de leur nature, les énoncés prospectifs reposent sur divers facteurs et hypothèses et comportent des risques et incertitudes, tant de nature générale que spécifique. Ainsi, les pronostics, prévisions, projections et autres éléments des énoncés prospectifs pourraient ne pas se réaliser. Les résultats réels pourraient différer sensiblement des attentes actuelles de la CDEV en raison d'un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'autres facteurs.

Vue d'ensemble de la CDEV

La CDEV est une société de la Couronne fédérale qui a été constituée en 1982 afin de fournir un organe commercial aux placements en titres de capitaux propres du gouvernement et de gérer le portefeuille commercial du gouvernement. La CDEV a pour principal objectif d'exercer ses activités dans l'intérêt du Canada, dans une perspective commerciale. Outre certaines activités qui lui sont propres, la Corporation a la responsabilité de trois filiales entièrement détenues, soit la Société de gestion Canada Hibernia (la « SGCH »), Canada Eldor Inc. (« CEI ») et la Corporation d'investissement GEN du Canada (« GEN »). La SGCH détient et gère la participation du gouvernement fédéral dans le projet de développement Hibernia (le « projet Hibernia »). CEI n'exerce aucune activité, mais elle est responsable de la prise en charge des obligations découlant principalement d'un accord d'achat et de vente conclu avec Cameco Inc. en 1988. Constituée en 2009, GEN détient des actions ordinaires de General Motors Company (« GM ») et, jusqu'en décembre 2014, des actions privilégiées de cette dernière.

Depuis la création de la CDEV en 1982, nous avons assuré efficacement la gestion et le dessaisissement des placements de la Couronne dans des titres de participation. Les actifs vendus au nom de la Couronne par la CDEV jusqu'en 2014 comprennent Canadair Limitée, de Havilland Aviation du Canada, Limitée, Téléglobe Canada, Fishery Products International Limited, Corporation de développement du Canada, Nordion International Inc., Télésat Canada, des actions de la Corporation Cameco, une participation dans Chrysler et une partie des actions que nous détenions dans GM. Le total des produits de toutes ces activités de dessaisissement versés à la Couronne jusqu'en 2014 a atteint environ 4,9 milliards de dollars. De plus, la SGCH a versé 1,90 milliard de dollars en dividendes cumulatifs découlant des activités. Depuis 2010, GEN a versé 0,3 milliard de dollars en dividendes à partir des revenus de dividendes tirés des actions de GM.

L'équipe de gestion de la CDEV, à Toronto, qui est dirigée par le vice-président exécutif, travaille en étroite collaboration avec des conseillers externes, des spécialistes de la passation des marchés et le conseil d'administration en vue d'assurer la bonne marche de la Corporation et de ses filiales. Les membres de l'équipe de gestion de la SGCH, à Calgary, possèdent une expérience de l'industrie pétrolière. Cette équipe, dirigée par le président-directeur général de la SGCH, fournit une expertise dans les secteurs techniques, de la commercialisation, du transport et des finances.

Rendement de la Corporation

Principaux objectifs du plan d'entreprise de 2014 :

- Gérer notre participation dans le champ pétrolifère Hibernia par l'entremise de la filiale SGCH et nous assurer que cet actif est disponible à la vente au moment opportun.
- Gérer, par l'entremise de GEN, nos avoirs dans GM dans une perspective commerciale et nous assurer que ces actifs sont disponibles à la vente lorsque le marché et les autres conditions y sont propices.
- Continuer de superviser la gestion des obligations de CEI.
- Gérer les processus de dessaisissement d'actifs du gouvernement, notamment la vente éventuelle de Ridley Terminals Inc. et de la Réserve fédérale de charbon.
- Poursuivre notre participation au programme d'examen de la gestion des actifs du gouvernement, selon les besoins du ministère des Finances.
- Demeurer en mesure d'assumer toutes les tâches de façon efficace.
- Être prêts à répondre aux besoins du gouvernement en ce qui a trait à tout mandat futur compte tenu des moyens et des compétences de la Corporation.

Rendement

Conjointement avec nos filiales, nous poursuivons la gestion de nos placements et de nos obligations, comme il est décrit ci après :

La Corporation de développement des investissements du Canada

Nous avons retenu les services de conseillers financiers et juridiques et nous élaborons le processus de mise en vente en ce qui a trait à la vente éventuelle des actifs du gouvernement en collaboration avec les ministères qui en sont responsables. Dans le cadre de l'examen de la gestion des actifs du gouvernement, nous avons eu recours aux services de conseillers pour procéder à des analyses financières, juridiques ou techniques et nous avons examiné leurs rapports avant qu'ils ne soient présentés au ministre. Nous sommes toujours prêts à exécuter des mandats compte tenu de nos moyens et de nos compétences tout en exerçant efficacement l'ensemble de nos activités.

Nous avons déclaré des dividendes totalisant 2,17 milliards de dollars en 2014, dont un dividende en nature de 1,42 milliard de dollars sous forme du tiers des actions ordinaires que nous détenons dans GM. Le reliquat des dividendes provient essentiellement du produit en trésorerie tiré du rachat des actions privilégiées de GM, des dividendes sur les actions ordinaires et privilégiées de GM ainsi que du bénéfice de la SGCH.

Société de gestion Canada Hibernia

Le bénéfice après impôt de la SGCH de 135 millions de dollars dégagé en 2014 est inférieur au bénéfice de 174 millions de dollars inscrit en 2013 en raison du repli du produit net tiré du pétrole brut et de la hausse des charges d'épuisement et d'amortissement.

Le produit net tiré du pétrole brut, déduction faite des frais de commercialisation, des redevances et de la participation au bénéfice net, a reculé de 16 %, passant de 313 millions de dollars en 2013 à 262 millions de dollars. Ce recul découle essentiellement de la diminution de la production de pétrole d'Hibernia ainsi que de la baisse du cours du pétrole, plus particulièrement au deuxième semestre de l'exercice. En 2014, la SGCH a vendu 3,65 millions de barils contre 4,30 millions en 2013, soit une baisse de 15 %. Cette baisse cadre avec la production moindre d'Hibernia qui s'est chiffrée en moyenne à 115 500 barils par jour comparativement à une production quotidienne de 135 500 barils en 2013. Le fléchissement de la production s'explique par la baisse prévue de la production provenant du champ principal d'Hibernia et par le fait que des retards dans les activités de forage ont nui à la production supplémentaire du secteur unitaire du prolongement sud d'Hibernia (le « PSH »).

La SGCH vend son pétrole en fonction du cours de référence du pétrole brut Brent daté, en dollars américains. Malgré un recul de 9 % du cours du pétrole brut Brent daté, passant de 109 \$ US le baril en 2013 à en moyenne 99 \$ US le baril, la SGCH a obtenu un prix moyen de 111 \$ le baril en 2014, soit seulement 3 % de moins que le prix de 115 \$ le baril obtenu en 2013 en raison de l'effet positif du cours de change suivant la dépréciation du dollar canadien. La SGCH ne conclut pas de contrats de marchandises (ou de change) à prix fixe et elle vend son pétrole au cours du marché.

L'augmentation des charges d'épuisement et d'amortissement, qui se sont établies à 47 millions de dollars en 2014 comparativement à 43 millions de dollars en 2013, traduit un taux d'épuisement plus élevé par baril sous l'effet des réserves de pétrole résiduelles moyennes moindres et des dépenses d'investissement à la hausse.

En 2014, la SGCH a versé 97 millions de dollars en dividendes à la CDEV, comparativement à 142 millions de dollars pour l'exercice précédent, reflet de la baisse du produit net tiré du pétrole brut, de la hausse des dépenses d'investissement et des besoins en fonds de roulement.

En 2014, les dépenses d'investissement étaient consacrées au forage de puits par injection d'eau dans le secteur unitaire du PSH, au forage de paires additionnelles de puits au champ principal d'Hibernia et à la planification de la mise en valeur future du réservoir de Ben Nevis Avalon (le « BNA ») dans les deux zones. À court terme, les propriétaires d'Hibernia continueront à miser sur la mise en valeur du secteur unitaire du PSH, y compris le forage des puits par injection d'eau et des puits de pétrole en production, l'installation de matériel additionnel pour le forage en mer du secteur unitaire, la poursuite des activités de mise en valeur et de forage dans le champ principal d'Hibernia et l'achèvement du système d'ascension par poussée de gaz.

Canada Eldor Inc.

Aucun changement important n'a été apporté à la gestion des passifs de CEI. En 2014, le passif au titre de la remise en état des lieux a augmenté de 3 millions de dollars en raison surtout d'une hausse des coûts estimés. CEI continue de payer pour les coûts liés au démantèlement d'un ancien site minier en Saskatchewan et pour les coûts d'un régime de retraite de certains anciens salariés. Un plan a été mis en œuvre pour entreprendre des travaux, ce qui devrait permettre le transfert éventuel de biens miniers au programme de surveillance institutionnelle de la Saskatchewan d'ici les neuf prochaines années. CEI détient une somme de 28 millions de dollars sous forme de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et de fonds dans un compte du Trésor du Canada qui lui permet d'acquitter ses passifs estimés totalisant 21 millions de dollars.

Corporation d'investissement GEN du Canada

À la clôture de l'exercice, GEN détenait des actions ordinaires en circulation de GM pour un montant d'environ 2,97 milliards de dollars. Le 31 décembre 2014, GM a racheté toutes les actions privilégiées détenues par GEN pour un produit de 467 millions de dollars. En décembre 2014, GEN a déclaré et versé un dividende en nature sous forme de 36 694 915 actions ordinaires de GM. Ce dividende a été comptabilisé à sa juste valeur, au prix de 33,23 \$ par action, pour une valeur totale de 1,42 milliard de dollars. La transaction a donné lieu à un profit de 858 millions de dollars, qui a été pris en compte dans le profit sur la décomptabilisation d'un placement en actions ordinaires. GEN a réalisé un revenu de dividendes de 189 millions de dollars en 2014 afférent aux actions ordinaires et privilégiées de GM qu'elle détient. GM a versé un dividende trimestriel de 0,30 \$ US par action ordinaire au cours du premier trimestre de 2014.

GEN se départira de sa participation dans GM dans une perspective commerciale et à la lumière des prises de position du gouvernement. Au cours de 2014, les actions ordinaires de GM se sont négociées à un prix variant de 29 \$ US à 41 \$ US l'action. GEN a recours aux services d'un conseiller financier, qui conseille la direction relativement à cet investissement.

Il y a lieu de consulter le tableau figurant dans les états financiers pour de plus amples informations sur les valeurs historiques des actions ordinaires de GM.

Sommaire des mesures de l'exploitation de 2014

En millions de dollars, à moins d'indication contraire	Prévisions pour 2014	2014	2013	Sur 12 mois (en %)	Explication des variations
Produit net tiré du pétrole brut	236,9	262,3	312,9	-16 %	La baisse du produit est imputable aux écarts défavorables afférents aux volumes de ventes et aux cours.
Volume de ventes de pétrole (en millions de barils)	3,4	3,7	4,3	-15 %	Le ralentissement de la production a été réalisé au projet Hibernia.
Prix de vente du pétrole (en \$ US par baril)	101	101	111	-9 %	Les cours du pétrole ont considérablement fluctué en 2014 partout dans le monde.
Prix de vente du pétrole (en \$ CA par baril)	104	111	115	-3 %	Un cours de change favorable du dollar américain par rapport au dollar canadien a été observé en 2014.
Revenu de dividendes	37,3	189,0	37,4	405 %	Selon le plan d'entreprise de 2014, aucun dividende sur les actions ordinaires de GM ne devait être versé.
Charges d'exploitation liées au pétrole	26,3	26,1	25,5	2 %	Un écart minime a été observé.
Dépenses d'investissement liées au pétrole	70,6	50,0	34,9	43 %	Certains projets ont été reportés.
Charges administratives *	4,7	11,1	12,4	-10 %	Un ralentissement du projet a été observé en 2014. Certains coûts afférents au projet n'ont pu être recouvrés comme il était prévu.

^{*} Comprennent les honoraires, les salaires et les autres charges.

Analyse de l'environnement commercial externe

La gestion continue de nos actifs et de nos participations reposera sur la conjoncture du marché et le contexte économique propres à l'entreprise ou au placement sous-jacent.

La SGCH tire sa trésorerie exclusivement de la production de pétrole provenant des activités et des actifs de production du projet Hibernia, qui comprennent les installations et la production du champ Hibernia. Les flux de trésorerie fluctuent selon les volumes de production de pétrole, le cours du brut (y compris les primes ou escomptes sur le pétrole brut d'Hibernia), les cours de change du dollar américain par rapport au dollar canadien, les redevances et les coûts liés à la participation au bénéfice net, les charges d'exploitation, les taux d'impôt et les niveaux de dépenses en investissement. La SGCH est également partie à des contrats d'exploitation, des accords de redevances et à d'autres ententes et tout changement apporté à la réglementation de l'Office Canada Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers et d'autres organismes de réglementation a une incidence sur la SGCH.

Toute réalisation future de la valeur du placement dans GM dépendra à la fois des capacités de la direction de GM et de la santé du marché de l'automobile au sein duquel elle est en concurrence. GM exerce ses activités dans un environnement tributaire des dépenses de consommation. En Amérique du Nord, la conjoncture s'est améliorée en 2014 si on la compare à 2013, comme en témoigne la progression de 11 % des ventes de véhicules légers américains pour un total de 16,5 millions de véhicules vendus. L'indice S&P 500 a gagné environ 11 % entre décembre 2013 (valeur indicielle de 1 848) et décembre 2014 (2 059). Le cours des actions ordinaires de GM a fléchi de 15 % en 2014, passant d'environ 41 \$ US l'action à la clôture de 2013 à environ 35 \$ US l'action à la clôture de 2014.

CEI sera touchée par les changements continus apportés aux exigences réglementaires adoptées en particulier par la Commission canadienne de sûreté nucléaire et le gouvernement de la Saskatchewan.

Risques et éventualités

Comme tout projet pétrolier de mise en valeur, la participation de la SGCH dans le projet Hibernia est exposée à des risques liés à la géologie et à la production. Le secteur unitaire du PSH et ses réserves, qui n'ont pas encore été entièrement mis en valeur, sont particulièrement exposés à ces risques. L'exploitant du projet respecte des normes élevées pour tout ce qui touche la sécurité et l'efficience des activités et la protection de l'environnement. La SGCH suit des pratiques axées sur la gestion prudente des risques en collaboration avec l'exploitant et souscrit une assurance suffisante qu'elle considère comme économiquement viable.

La fluctuation du cours du pétrole brut, attribuable à des événements économiques et à la conjoncture à l'échelle mondiale, est un autre facteur de risque important pour le bénéfice et les flux de trésorerie de la SGCH. Une variation de 1,00 \$ du prix du baril de pétrole aurait une incidence sur le bénéfice avant impôt de 2,5 millions de dollars (2,7 millions de dollars en 2013). La SGCH n'a pas recours à des activités de couverture sur le pétrole brut. Cependant, en raison des coûts de production relativement peu élevés, il est probable que des variations du cours du pétrole brut n'affecteraient pas la capacité de la SGCH à honorer ses obligations.

La valeur actualisée des frais de démantèlement et d'abandon des puits et installations d'Hibernia de 96 millions de dollars fait l'objet d'estimations qui se fondent sur les procédures connues et les coûts actuels d'un démantèlement aux environs de 2055. Ces frais pourraient varier sensiblement d'ici le démantèlement en raison de changements de réglementation, de percées technologiques et de l'inflation, notamment. La SGCH a déposé 97 millions de dollars dans le compte du Trésor du Canada pour faire face aux frais de démantèlement et d'abandon. Elle dépend de pétroliers pour expédier le pétrole brut à ses clients ou aux installations de transbordement de Terre-Neuve-et-Labrador. Pour réduire le risque associé à la disponibilité réduite des navires d'un seul fournisseur, la SGCH a conclu des ententes lui donnant accès à des services de transport maritime de rechange.

La valeur du placement en actions ordinaires de GM dépend largement de la performance globale du marché et est exposée aux risques inhérents au secteur de l'automobile et à la performance relative de GM au sein de cette industrie. La variation du cours de l'action n'a aucune incidence sur les flux de trésorerie de GEN ou sur sa capacité à honorer ses obligations. GEN n'a eu recours à aucune activité de couverture relativement aux actions de GM qu'elle détient.

Presque tous les actifs et produits de GEN ainsi que ceux de la SGCH sont touchés par les fluctuations du cours de change. Les ventes de pétrole brut de la SGCH sont libellées en dollars américains.

Les dividendes sur les actions privilégiées et les actions ordinaires de GM sont reçus en dollars américains. Les actifs de GEN sont libellés en dollars américains. Le produit en trésorerie futur sera tributaire des fluctuations du cours de change à mesure que les actifs de GEN seront cédés. Au 31 décembre 2014, le cours de change du dollar canadien par rapport au dollar américain avait augmenté, s'établissant à 1,1601 contre 1,0636 au 31 décembre 2013, soit une appréciation de 9 % du dollar américain.

CEI est assujettie à des responsabilités en raison de ses obligations découlant de l'accord d'achat et de vente conclu en 1988 avec Cameco. La provision de 19 millions de dollars constituée au titre de la remise en état du site minier est fondée sur une estimation des travaux de remise en état et de suivi sur une période de neuf ans. Les coûts qui seront réellement engagés pourraient être considérablement différents en raison de la fluctuation de l'inflation, de révisions d'estimations de coûts dans un milieu nordique éprouvant et de modifications apportées aux exigences réglementaires. CEI a déposé 22 millions de dollars dans le compte du Trésor du Canada pour régler d'éventuelles obligations.

La direction et notre conseiller juridique ont analysé les deux éventualités présentées dans nos états financiers. La direction est d'avis que l'issue probable de ces éventualités sera favorable pour la CDEV et ses filiales.

États financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

Les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, avec chiffres comparatifs de 2013, ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière. Le produit net consolidé pour l'exercice 2014 s'est établi à 1 312 millions de dollars comparativement à 1 032 millions de dollars pour l'exercice précédent. Cette hausse est en grande partie attribuable à un profit sur la décomptabilisation des actions ordinaires et à un revenu de dividendes plus élevé. Au cours du quatrième trimestre de 2014, nous avons comptabilisé un profit de 858 millions de dollars sur la décomptabilisation des actions ordinaires par suite du versement d'un dividende en nature sous forme d'actions ordinaires de GM. Au cours de l'exercice précédent, un profit de 680 millions de dollars a été inscrit sur la vente d'actions ordinaires de GM. De plus, le revenu de dividendes a augmenté en 2014 pour se chiffrer à 189 millions de dollars par rapport à un revenu de 37 millions de dollars en 2013. GEN a reçu des dividendes de 147 millions de dollars sur les actions ordinaires de GM alors qu'il n'y a eu aucun dividende sur les actions ordinaires en 2013. Les ventes nettes de pétrole brut ont reculé de 16 %, s'établissant à 262 millions de dollars contre 313 millions de dollars en 2013, en raison d'une baisse de 15 % des volumes vendus ainsi que d'une compression de 3 % du prix réalisé pour le pétrole.

Pour l'exercice, le total des charges, exception faite des charges financières et de la variation de la juste valeur des actions privilégiées de GM, s'est élevé à 88 millions de dollars comparativement à 84 millions de dollars à l'exercice précédent. Cette augmentation est largement attribuable à la variation à la hausse de la provision estimée au titre de la remise en état du site et aux charges d'épuisement et d'amortissement plus élevées. La provision au titre de la remise en état du site a été de 4 millions de dollars, comparativement à une reprise de 2 millions de dollars en 2013 qui s'explique par une hausse des coûts estimés. Les charges d'épuisement et d'amortissement ont augmenté à 47 millions de dollars comparativement à celles de 43 millions de dollars en 2013 en raison surtout d'un taux d'épuisement plus élevé par baril, ce qui a été neutralisé en partie par un profit de change de 1 million de dollars au cours de l'exercice à l'étude alors qu'une perte de change de 4 millions de dollars avait été inscrite en 2013. Cette perte de change découle avant tout de la vente des actions ordinaires de GM qui ont été transigées en dollars américains. Les frais de production et les charges d'exploitation ont augmenté légèrement en regard de l'exercice précédent en raison de la hausse des coûts du carburant associés aux activités du pétrolier de brut.

En 2014, GEN a comptabilisé une hausse de 18 millions de dollars relative à la juste valeur des actions privilégiées de GM qu'elle détenait, à savoir un profit de change de 38 millions de dollars, atténué par une perte liée à la juste valeur de 20 millions de dollars. Les actions privilégiées, qui ont été rachetées par GM le 31 décembre, étaient évaluées à 25 \$ US l'action lors du rachat survenu le 31 décembre 2014 contre 26,20 \$ US un an plus tôt. En 2013, GEN a dégagé un profit latent de 30 millions de dollars sur les actions privilégiées qu'elle détenait, en raison d'un profit lié à la juste valeur de 1 million de dollars et d'un profit de change latent de 29 millions de dollars. La valeur de marché du placement en actions ordinaires de GM a diminué, passant de 4,79 milliards de dollars au 31 décembre 2013 à 2,97 milliards de dollars au 31 décembre 2014. Cette diminution s'explique par le nombre moins élevé d'actions détenues par suite du versement du dividende en nature sous forme d'actions ordinaires de GM et le glissement du cours du marché des actions de GM, ce qui a été ajusté pour tenir compte du cours de change. La variation à la baisse de la valeur du placement en actions ordinaires de GM, se chiffrant à 1 252 millions de dollars, est prise en compte dans les autres éléments du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2014. Au cours de l'exercice précédent, la variation à la hausse de la valeur du placement en actions ordinaires de GM prise en compte dans les autres éléments du résultat global s'était chiffrée à 1 227 millions de dollars. Pour de plus amples renseignements sur la variation des autres éléments du résultat global eu égard aux actions ordinaires de GM, il y a lieu de se reporter au tableau suivant :

Autres éléments du résultat global attribuable aux actions ordinaires de GM

Trimestre clos le	Nombre d'actions	Cours de l'action ordinaire de GM (en \$ US) ²⁾	Cours de change du \$ US ¹⁾	Valeur du placement (en millions de \$ CA)	Résultat trimestriel des autres éléments du résultat global (en millions de \$ CA)	Résultat global cumulé (en millions de \$ CA)
31 décembre 2010	140 084 746	33,94 \$ (ajusté)	0,9946	4 729		
2011		29,68\$				
31 mars 30 juin 30 septembre 31 décembre	140 084 746 140 084 746 140 084 746 140 084 746	(ajusté) 30,37 \$ 20,20 \$ 20,28 \$	0,9718 0,9643 1,0389 1,0170	4 040 4 102 2 940 2 889	(688) 62 (1 163) (51)	(688) (626) (1 789) (1 840)
2012						
31 mars 30 juin 30 septembre 31 décembre	140 084 746 140 084 746 140 084 746 140 084 746	25,64 \$ 19,72 \$ 22,75 \$ 28,82 \$	0,9991 1,0191 0,9837 0,9949	3 589 2 815 3 135 4 017	699 (773) 320 882	699 (74) 246 1 127
2013						
31 mars 30 juin 10 septembre 30 septembre 31 décembre	140 084 746 140 084 746 (30 000 000) 110 084 746 110 084 746	27,81 \$ 33,34 \$ 36,65 \$ 35,95 \$ 40,87 \$	1,0156 1,0512 <i>1,0357</i> 1,0285 1,0636	3 957 4 910 4 070 4 785	(60) 953 (680) 300 715	(60) 893 3) 513 1 228
2014						
31 mars 30 juin 30 septembre 22 décembre 31 décembre	110 084 746 110 084 746 110 084 746 (36 694 915) 73 389 831	34,42 \$ 36,29 \$ 31,93 \$ 33,23 \$ 34,90 \$	1,1053 1,0676 1,1208 <i>1,1643</i> 1,1601	4 188 4 265 3 940 2 971	(597) 77 (325) (858) 452	(597) (520) (846) ⁴⁾ (1 252)

Notes

¹⁾ Le cours de change utilisé est le cours à midi de la Banque du Canada (\$ US en \$ CA).

²⁾ Cours acheteur de clôture par action à la clôture du trimestre (prix de la transaction du 10 septembre).

³⁾ Profit sur les actions vendues le 10 septembre 2013 viré au résultat net.

⁴⁾ Profit sur la décomptabilisation des actions ordinaires afférent au dividende en nature viré au résultat net.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont bondi à 609 millions de dollars au 31 décembre 2014 comparativement à 102 millions de dollars au 31 décembre 2013, ce qui s'explique essentiellement par les fonds détenus suivant le rachat d'actions privilégiées. Les débiteurs ont diminué pour s'établir à 39 millions de dollars au 31 décembre 2014 contre 58 millions de dollars un an plus tôt, cette diminution étant imputable à une baisse des ventes de pétrole brut impayées à la clôture de la période. Les immobilisations corporelles ont progressé de 35 millions de dollars pour se chiffrer à 160 millions de dollars au 31 décembre 2014 par rapport à celles du 31 décembre 2013, facteur qui s'explique avant tout par des dépenses d'investissement qui ont été engagées et par une hausse des coûts liés à l'obligation de démantèlement moins les charges d'épuisement et d'amortissement. Au 31 décembre 2014, l'impôt recouvrable avait augmenté pour s'établir à 12 millions de dollars contre 1 million de dollars au 31 décembre 2013, en raison des acomptes provisionnels supérieurs à l'impôt exigible pour l'exercice à l'étude et des remboursements d'impôt de l'exercice précédent.

En 2014, l'obligation de démantèlement de la SGCH a augmenté de 31 millions de dollars, s'établissant à 96 millions de dollars, en raison principalement de la révision du taux d'actualisation ayant servi à ce calcul. Au 31 décembre 2014, le taux d'actualisation utilisé était de 2,33 % contre 3,24 % à la clôture de l'exercice précédent.

Au cours de 2014, nous avons déclaré des dividendes en trésorerie de 745 millions de dollars au gouvernement. Nous avons également versé un dividende en nature sous forme d'actions ordinaires de GM totalisant 1 420 millions de dollars. Le montant des dividendes en trésorerie provient des dividendes reçus sur les actions privilégiées et ordinaires de GM détenues, du bénéfice de la SGCH et du produit tiré du rachat des actions privilégiées de GM. Les dividendes déclarés ayant trait au rachat d'actions privilégiées ont été versés après la clôture de l'exercice, ce qui a donné lieu à des soldes en trésorerie à la hausse à la clôture de l'exercice. À titre comparatif, les dividendes versés en 2013 se sont chiffrés à 1 304 millions de dollars, dont une tranche de 1 131 millions de dollars en dividendes se rapportant à la vente d'actions ordinaires de GM.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La responsabilité des états financiers consolidés ci-joints de la Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDEV »), dont la publication a été autorisée par le conseil d'administration le 5 mars 2015, incombe à la direction de la Corporation. Cette dernière a dressé ses états financiers consolidés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Les états financiers des trois filiales entièrement détenues de la Corporation dont elle a la responsabilité ont été consolidés avec ceux de la Corporation. Lorsque plusieurs méthodes comptables existent, la Corporation choisit celle qui lui semble la plus appropriée dans les circonstances. Les états financiers ne sont pas précis puisqu'ils contiennent certains montants fondés sur nos meilleures estimations et notre jugement. La Corporation a préparé les informations financières présentées ailleurs dans le présent rapport annuel en s'assurant qu'elles concordent avec les informations contenues dans les états financiers consolidés.

La CDEV a mis en place des systèmes de contrôle interne à l'égard de ses processus comptables et administratifs afin d'obtenir l'assurance raisonnable que les informations financières consolidées sont fiables, qu'elles constituent un fondement approprié pour l'établissement des états financiers consolidés et que les actifs de la CDEV sont comptabilisés de façon appropriée et font l'objet d'une protection suffisante.

Le conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des états financiers consolidés contenus dans le présent rapport principalement par le truchement de son comité d'audit, qui passe en revue les états financiers consolidés annuels de la CDEV et communique ses observations au conseil d'administration à des fins d'examen et d'approbation. Le comité d'audit rencontre aussi les auditeurs de la Corporation afin de discuter des questions liées à l'audit et à l'information financière. La taille de la CDEV et un décret dispensent la Corporation d'audits internes, mais elle en fait périodiquement, à la demande du conseil d'administration.

Les présents états financiers consolidés ont été audités par les auditeurs de la Corporation, le vérificateur général du Canada et KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., dont le rapport est présenté séparément.

À titre de vice-président exécutif et vice-président, finances de la CDEV, nous avons examiné les présents états financiers consolidés. À notre connaissance, et avec la diligence raisonnable dont nous avons fait preuve, nous croyons qu'ils donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la CDEV au 31 décembre 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Le vice-président exécutif

id to

Le vice-président, finances

Michael Carter

La Corporation de développement des investissements du Canada

Le 5 mars 2015

Andrew Stafl, CPA, CA

La Corporation de développement des investissements du Canada





Rapport des auditeurs indépendants

Au ministre des Finances

Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de La Corporation de développement des investissements du Canada, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2014, et l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de La Corporation de développement des investissements du Canada au 31 décembre 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes internationales d'information financière (IFRS) ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations de La Corporation de développement des investissements du Canada et de ses filiales en propriété exclusive dont nous avons eu connaissance au cours de notre audit des états financiers consolidés ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, aux instructions données par le gouverneur en conseil à La Corporation de développement des investissements du Canada ainsi qu'aux statuts et règlements administratifs de La Corporation de développement des investissements du Canada et de ses filiales en propriété exclusive.

Pour le vérificateur général du Canada,

In A Wilson

Robert Wilson, CPA, CA directeur principal

Le 5 mars 2015 Ottawa, Canada KPMG Sr. 1. | SENCRL.

Comptables professionnels agréés experts-comptables autorisés



Canada Development

La Corporation de développement Investment Corporation des investissements du Canada

États financiers consolidés de la Corporation de développement des investissements du Canada

31 décembre 2014

État consolidé de la situation financière

Au 31 décembre

(En milliers de dollars canadiens)

	2014		2013	
Actifs				
Actifs courants				
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5)	609 420	\$	101 768	\$
Débiteurs	38 525	Ψ	58 205	Ψ
Impôt sur le résultat à recouvrer	12 096		902	
Stocks	703		3 017	
Charges payées d'avance	293		321	
Sommes en dépôt dans un compte du Trésor du Canada (note 6)	4 228		4 049	
	665 265		168 262	
Actifs non courants				
Sommes en dépôt dans un compte du Trésor du Canada (note 6)	114 633		118 831	
Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus en main tierce (note 7)	5 969		5 969	
Immobilisations corporelles (note 8)	159 594		124 431	
Placements (note 9)	2 971 370		5 234 310	
Actif d'impôt différé (note 11)	13 976		9 841	
	3 265 542		5 493 382	
	3 930 807	\$	5 661 644	\$
Créditeurs et charges à payer Dividende à verser (note 19)	27 318 466 989	\$	27 195 -	\$
	466 989		- 2 062	
Obligation au titre de contrats de location-financement Partie courante de l'obligation au titre des prestations définies	230		270	
Partie courante de la provision au titre de la remise en état	250		270	
d'un site [note 10 b)]	3 976		3 748	
	498 513		33 275	
Passifs non courants				
Provision au titre des obligations de démantèlement [note 10 a)]	95 936		64 676	
Provision au titre de la remise en état d'un site [note 10 b)]	15 417		13 047	
Obligation au titre des prestations définies	1 820		1 925	
	113 173		79 648	
Capitaux propres	1		1	
Capital social (note 12)	1 700 507		1	
Surplus d'apport (note 12)	1 726 527		2 757 143	
Déficit accumulé	(255 545)		(308 885)	
Cumul des autres éléments du résultat global	1 848 138		3 100 462	
			F F 40 701	
	3 319 121		5 548 721	
Engagements (note 15)	3 319 121		5 548 721	
	3 319 121		5 548 721	

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés. Au nom du Conseil :

, administrateur Balarenlock , administrateur

État consolidé du résultat global

Exercice clos le 31 décembre (En milliers de dollars canadiens)

	2014		2013	
Produits Disduit not tiré du nétrole brut (note 14)	000 242	φ.	210.005	Φ.
Produit net tiré du pétrole brut (note 14)	262 343	\$	312 895	\$
Dividendes (note 9)	189 006		37 372	
Profit sur la décomptabilisation d'un placement en actions ordinaires	050,000			
(note 9) Profit our la vanta d'un placement en actions ordinaires (note 0)	858 099		679 601	
Profit sur la vente d'un placement en actions ordinaires (note 9) Produits d'intérêts	2 542		2 155	
- Floudits d litterets				
Charges	1 311 990		1 032 023	
Épuisement et amortissement (note 8)	47 458		43 234	
Production et exploitation (note 14)	26 094		25 497	
Variation de la juste valeur d'un placement en action privilégiées (note 9)			(30 000)	
Honoraires	6 546		8 276	
	(627)		4 376	
Perte (profit) de change				
Salaires et avantages du personnel	3 468		3 215	
Révision d'estimations relativement à la provision au titre de la remise en			(1.00.4)	
d'un site (note 10)	4 161		(1 894)	
Autres charges	1 074		908	
Charge au titre des prestations définies	80		77	
	70 265		53 689	
Charges financières Déscritudienties des philipatieses de démantélement (note 10)	1.070		0.416	
Désactualisation des obligations de démantèlement (note 10)	1 978		2 416	
Intérêts sur l'obligation au titre de contrats de location-financement	35		88	
Désactualisation de la provision au titre de la remise en état d'un site	067		027	
(note 10)	267		237	
	2 280		2 741	
Bénéfice avant impôt sur le résultat	1 239 445		975 593	
Impôt sur le résultat (note 11)				
Impôt exigible	55 756		74 709	
Impôt différé	(4 135)		(5 463)	
	51 621		69 246	
Bénéfice	1 187 824		906 347	
Autor álámanta du vásultat mahal				
Autres éléments du résultat global Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net				
Gains actuariels sur l'obligation au titre des prestations définies, montant net	_		83	
Éléments qui pourraient être reclassés ultérieurement en résultat net	(204.005)		1 007 410	
Variation de la juste valeur d'un placement en actions ordinaires	(394 225)		1 907 410	
Profit sur la décomptabilisation d'un placement en actions ordinaires	(050,000)			
viré au résultat net (note 9)	(858 099)		(670,001)	
Profit sur la vente d'un placement en actions viré au résultat net			(679 601)	
	(1 252 324)		1 227 809	
	(1 252 324)		1 227 892	
Résultat global	(64 500)	\$	2 134 239	\$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé des variations des capitaux propres

Exercice clos le 31 décembre (En milliers de dollars canadiens)

	2014	2013	
Capital social			
Solde à l'ouverture et à la clôture de l'exercice	1	\$ 1	\$
Surplus d'apport			
Solde à l'ouverture de l'exercice	2 757 143	3 216 294	
Dividendes (note 12)	(466 989)	(459 151)	
Dividende en nature (note 12)	(561 616)	_	
Virement au déficit accumulé (note 12)	(2 011)	_	
Solde à la clôture de l'exercice	1 726 527	2 757 143	
Déficit accumulé			
Solde à l'ouverture de l'exercice	(308 885)	(370 768)	
Bénéfice	1 187 824	906 347	
Gains actuariels (pertes actuarielles) sur l'obligation au titre			
des prestations définies	_	83	
Dividendes	(278 396)	(844 547)	
Dividende en nature (note 9)	(858 099)	_	
Virement du surplus d'apport (note 12)	2 011	_	
Solde à la clôture de l'exercice	(255 545)	(308 885)	
Cumul des autres éléments du résultat global			
Solde à l'ouverture de l'exercice	3 100 462	1 872 653	
Profit sur la décomptabilisation d'un placement en actions ordinaires viré			
au résultat net (note 9)	(858 099)	_	
Profit sur la vente d'un placement en actions ordinaires viré au résultat net			
(note 9)	_	(679 601)	
Variation de la juste valeur d'un placement en actions ordinaires	(394 225)	1 907 410	
Solde à la clôture de l'exercice	1 848 138	3 100 462	
Total des capitaux propres	3 319 121	\$ 5 548 721	\$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre (En milliers de dollars canadiens)

	2014	2013	
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :			
Activités d'exploitation			
Bénéfice	1 187 824	\$ 906 347	\$
Ajustements			
Épuisement et amortissement	47 458	43 234	
Charge d'impôt sur le résultat	51 621	69 246	
Prestations définies versées en excédent des charges	(145)	(199)	
Intérêts liés au financement	35	88	
Produits d'intérêts tirés d'un compte du Trésor du Canada (note 6)	(981)	(1 068)	
Désactualisation des obligations de démantèlement	1 978	2 416	
Perte nette (profit net) de change	(83) (17 989)	4 311 (30 000)	
Variation de la juste valeur d'un placement en actions privilégiées Profit sur la vente d'un placement en actions ordinaires (note 9)	(17 969)	(679 601)	
Profit sur la décomptabilisation d'un placement en actions	_	(079 001)	
ordinaires (note 9)	(858 099)	_	
Variation de la provision au titre de la remise en état d'un site	4 428	(1 657)	
Provisions réglées	(3 527)	(1 792)	
Impôt sur le résultat payé	(66 950)	(73 665)	
	345 570	237 660	
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 13)	24 870	(22 922)	
	370 440	214 738	
Activités de financement			
Dividendes versés	(278 396)	(844 547)	
Dividendes versés à partir du surplus d'apport (note 12)	_	(459 151)	
Intérêts liés au financement payés	(35)	(88)	
Paiements au titre des contrats de location	(1 979)	(1 497)	
	(280 410)	(1 305 283)	
Activités d'investissement		1 124 044	
Produit de la vente d'un placement en actions ordinaires	- 466 989	1 134 244	
Produit du rachat d'actions privilégiées (note 9) Acquisition d'immobilisations corporelles (note 8)	(49 951)	(34 916)	
Retrait du compte du Trésor du Canada (note 6)	5 000	(34 910)	
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 13)	(4 416)	(4 340)	
	417 622	1 094 988	
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	507 652	4 443	
Trángravia et áquinglante de trángravia à l'engarture de l'engarties	101 760	97 325	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	101 768		
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	609 420	\$ 101 768	\$
Informations complémentaires our le fluir de totale consideration			
Informations complémentaires sur les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation			
Intérêts reçus au cours de l'exercice	2 564	\$ 2 139	\$
Dividendes reçus au cours de l'exercice	189 006	\$ 37 372	\$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

1. Entité présentant l'information financière

La Corporation de développement des investissements du Canada (la « Corporation » ou la « CDEV ») a été constituée en 1982 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, et elle est la propriété exclusive de Sa Majesté la Reine du chef du Canada. La Corporation est une société d'État mandataire inscrite à la partie II de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et elle n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. En novembre 2007, le ministre des Finances a informé la CDEV qu'elle « devra dorénavant se forger un avenir axé sur la gestion continue de ses actifs actuels dans une perspective commerciale et prêter son concours au gouvernement du Canada (le « gouvernement ») dans la recherche de nouvelles orientations qui conviennent aux capacités de la CDEV, tout en conservant la capacité de se dessaisir de ses actifs actuels et de tout autre placement de l'État, à la demande du ministre des Finances ». À la fin de 2009, la Corporation a commencé à aider le ministère des Finances à mener son Examen de la gestion des actifs du gouvernement visant certains actifs du gouvernement.

Le siège social de la Corporation est situé au 79, rue Wellington Ouest, bureau 3000, case 270, Centre TD, Toronto (Ontario) M5K 1N2. L'établissement principal de la Corporation est situé au 1240, rue Bay, bureau 302, Toronto (Ontario) M5R 2A7.

La Corporation consolide trois filiales entièrement détenues, soit Canada Eldor Inc. (« CEI »), la Société de gestion Canada Hibernia (la « SGCH ») et la Corporation d'investissement GEN du Canada (« GEN »).

CEI a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Elle est assujettie à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et est une mandataire de Sa Majesté la Reine du chef du Canada et elle n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. En 1988, CEI a vendu la quasi-totalité de ses actifs et de ses activités à la Corporation Cameco (« Cameco ») en contrepartie d'une partie du capital social de cette dernière et d'un billet à ordre. Par suite de la vente des actions de Cameco et de la prise en charge d'une partie de l'encours de la dette de CEI par le gouvernement en 1995, le produit net en trésorerie tiré de la vente définitive des actions de Cameco est le seul actif important que détient CEI. Les obligations résiduelles de CEI se composent des obligations au titre de la remise en état d'un site et des prestations de retraite définies.

La SGCH a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et a été acquise par la CDEV en mars 1993. La SGCH est assujettie à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La SGCH a été constituée dans le seul but de détenir et de gérer sa participation dans le projet de développement Hibernia (le « projet Hibernia »). Le projet Hibernia est un projet de mise en valeur et de production de pétrole situé au large des côtes de Terre-Neuve-et-Labrador. La SGCH détient une participation directe de 8,5 % dans le projet Hibernia ainsi qu'une participation de 8,5 % dans la Société d'exploitation et de développement d'Hibernia ltée (la « SEDH »). La participation de la SGCH dans le projet Hibernia a été comptabilisée dans les états financiers de la SGCH, qui sont consolidés dans les états financiers de la CDEV.

En 2010, la SGCH et d'autres participants ont signé des ententes avec la province de Terre Neuve et-Labrador (la « province ») et ont reçu l'approbation réglementaire de l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers (l'« OCTLHE ») visant la poursuite de la mise en valeur du secteur unitaire du prolongement sud d'Hibernia (le « PSH »). La SGCH détient une participation de 5.08 % dans le secteur.

GEN a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et a été acquise par la Corporation le 30 mai 2009. GEN est assujettie à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, mais elle n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. GEN détient des actions ordinaires de General Motors Company (« GM »). Elle détenait également, jusqu'au 31 décembre 2014, des actions privilégiées perpétuelles à dividende cumulatif à taux fixe de série A de GM, assorties d'un droit de priorité en cas de liquidation d'une valeur de 25 \$ US par action privilégiée. GEN a reçu les actions de GM à la suite de prêts consentis à GM par Exportation et Développement Canada (Compte du Canada), partie liée à la CDEV et à GEN.

2. Base d'établissement

a) Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, ou « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

Le conseil d'administration a approuvé la publication des états financiers consolidés en date du 5 mars 2015.

b) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments suivants :

- les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur;
- les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur;
- les stocks sont évalués au moindre du coût de production ou de leur valeur de réalisation nette.

Les méthodes utilisées pour évaluer la juste valeur sont présentées à la note 3.

c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Ces états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, le dollar canadien étant la monnaie fonctionnelle de la Corporation.

d) Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans l'exercice au cours duquel les estimations sont révisées ainsi que dans les exercices futurs touchés par ces révisions. Des informations sur les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours de l'exercice suivant sont fournies dans les notes ci-après :

- Note 8 Immobilisations corporelles;
- Note 10 Provisions;
- Note 16 Éventualités.

L'évaluation et la comptabilisation des provisions et de l'exposition au risque que comportent ses passifs éventuels exigent de la Corporation qu'elle fasse preuve d'une grande part de jugement. Elle doit faire preuve de jugement pour déterminer la probabilité qu'un litige ou une autre poursuite en instance ait une issue favorable ou entraîne un passif connexe ainsi que pour chiffrer l'ordre de grandeur du règlement définitif. Il existe des incertitudes quant aux coûts futurs que CEI aura à engager pour s'acquitter de ses obligations au titre de la remise en état d'un site, notamment l'estimation des coûts futurs, y compris l'inflation, le calendrier de la remise en état et d'autres variables connexes. La Corporation doit également exercer son jugement pour déterminer si un actif financier ou non financier aurait pu perdre de la valeur.

2. Base d'établissement (suite)

d) Utilisation d'estimations et recours au jugement (suite)

Une provision est constituée pour les coûts de démantèlement qui seront engagés lorsque certaines des immobilisations corporelles à long terme de la SGCH seront mises hors service. Des hypothèses, qui reposent sur des facteurs économiques du moment jugés raisonnables par la direction, ont été posées pour estimer l'obligation future à cet égard. Cependant, les coûts de démantèlement réels sont incertains et les estimations de ces coûts peuvent être révisées en raison de nombreux facteurs, dont des changements dans les obligations juridiques, des percées technologiques, l'inflation et les échéanciers des activités prévues de démantèlement et de remise en état. Cette situation pourrait avoir une incidence significative sur le résultat global pour la durée de vie économique résiduelle des actifs en raison des changements qui pourront être apportés à l'estimation des coûts à mesure que de nouvelles informations seront disponibles. De plus, la SGCH détermine le taux d'actualisation approprié à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Le taux d'actualisation, qui n'est pas ajusté en fonction de la qualité du crédit, est utilisé pour déterminer la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures estimées qui seront nécessaires à l'extinction de l'obligation, et il pourrait changer en fonction de l'évolution des conditions du marché.

Les montants comptabilisés au titre de l'épuisement et de l'amortissement et les montants utilisés pour le calcul des pertes de valeur reposent sur des estimations des réserves de pétrole. Les estimations des réserves, notamment l'estimation des prix, des coûts, des taux d'actualisation et des flux de trésorerie connexes futurs, sont, en raison de leur nature, assujetties à l'incertitude relative à la mesure. En conséquence, ces estimations pourraient avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés de périodes ultérieures.

Le recours au jugement a mené à la décision de ne pas consolider les résultats de PPP Canada Inc. (« PPP »), filiale entièrement détenue de la Corporation, comme il en est question à la note 3 b).

En calculant les produits nets sur lesquels sont fondées les redevances, la direction doit déterminer les coûts admissibles appropriés, ce qui nécessite le recours au jugement relativement à l'application des accords de redevances du projet Hibernia. Le processus d'audit et de révision des redevances peut s'étaler sur plusieurs années avant de confirmer ces coûts admissibles. Par conséquent, le résultat final pourrait donner lieu à des redevances différentes de celles qui ont été comptabilisées initialement, ce qui pourrait avoir une incidence sur les redevances dans l'exercice au cours duquel les révisions ont été faites.

La direction a eu recours à son jugement afin de déterminer si le partenariat de la SGCH, le projet Hibernia, constitue une entreprise commune ou une coentreprise. Pour ce faire, la direction a dû exercer son jugement pour ce qui est de la structure du partenariat, en tenant compte notamment de l'existence d'un contrôle conjoint, de la forme juridique de tout véhicule distinct, des droits et obligations contractuels des parties au partenariat, ainsi que d'autres faits et circonstances pertinents. Selon son évaluation, la direction a classé son partenariat en tant qu'entreprise commune.

3. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme par la Corporation et par ses filiales à tous les exercices présentés dans les présents états financiers consolidés, à moins d'indication contraire.

a) Changement de méthodes comptables

Les normes comptables et les modifications aux normes publiées par l'IASB, qui suivent, sont entrées en vigueur pour la première fois au cours de l'exercice à l'étude et ont été adoptées par la Corporation le 1er janvier 2014. Ces prises de position, adoptées conformément aux dispositions transitoires applicables, n'ont eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Corporation :

- Modifications de l'IAS 32, Instruments financiers: Présentation (« IAS 32 »)
 Les modifications de l'IAS 32 clarifient le sens et l'application des critères de l'IAS 32 pour ce qui est de la compensation d'actifs et de passifs financiers. L'adoption des modifications n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés en raison de la nature des activités de la Corporation et des types d'actifs et de passifs financiers qu'elle détient.
- Modifications de l'IAS 36, Dépréciation d'actifs
 Les modifications, dont le champ d'application est limité, permettent de préciser que l'information à fournir au titre de la valeur recouvrable des actifs dépréciés n'est requise que si cette valeur recouvrable est basée sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie. L'adoption des modifications n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés, car les actifs de la Corporation n'ont pas subi de dépréciation visée par cette norme.

a) Changement de méthodes comptables (suite)

• IFRIC 21, *Droits ou taxes* (« IFRIC 21 »)

L'IFRIC 21 fournit des indications sur le moment de comptabilisation d'un passif lié à un droit ou à une taxe imposé par une autorité publique, que ce droit ou cette taxe soit constaté conformément aux exigences de l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, ou que l'échéance et le montant en soient certains. Cette interprétation définit un droit ou une taxe comme étant une sortie de ressources qui est imposée par les autorités publiques à l'entité selon des dispositions légales ou réglementaires. Elle précise également que les droits ou taxes ne résultent pas de contrats non (entièrement) exécutés ni d'accords contractuels. L'adoption de l'IFRIC 21 n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés.

b) Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les actifs, les passifs, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de la Corporation et de toutes ses filiales, après élimination des opérations et des soldes intragroupe. Les filiales sont définies comme étant des sociétés contrôlées par la CDEV. La Corporation contrôle une entité émettrice lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci.

Même si la Corporation détient toutes les actions en circulation de PPP, elle ne consolide pas les activités de cette dernière puisque la Corporation ne satisfait pas aux critères de contrôle relativement à PPP. En mai 2008, le gouverneur en conseil a déclaré PPP société d'État mère aux fins de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, exception faite du paragraphe 90. Par conséquent, la Corporation ne prend pas part aux activités de PPP et n'a pas la capacité actuelle de les diriger. En outre, la Corporation n'est exposée, ni n'a droit, à des rendements variables en raison de ses liens avec PPP.

c) Partenariats

La SGCH est partie à un partenariat significatif, le projet Hibernia (y compris sa participation dans la SEDH et le secteur unitaire du PSH). Le projet Hibernia est un projet de prospection, de mise en valeur et de production de pétrole dans le champ pétrolifère extracôtier d'Hibernia, situé à l'est de St. John's, T.-N.-L., Canada. La SGCH exerce les activités du projet Hibernia conjointement avec la SEDH et agit à titre d'exploitant et d'agent au titre du compte détenu au nom des participants (le « compte conjoint »). L'établissement principal de la SEDH est situé à St. John's, T.-N.-L., Canada. Le projet Hibernia revêt une importance stratégique pour la SGCH, puisqu'il constitue l'unique activité qui génère la totalité des produits tirés du pétrole brut pour la SGCH.

La SGCH détient une participation directe de 8,5 % dans le champ pétrolifère original du projet Hibernia (ainsi qu'une participation correspondante de 8,5 % dans la SEDH) et une participation directe de 5,08 % dans le projet de mise en valeur du secteur unitaire du PSH. Cette dernière participation pourrait changer par suite d'éventuelles réévaluations.

Aux termes du partenariat, la SGCH a une quote-part directe dans les actifs d'exploitation et les passifs contractés. Par conséquent, la SGCH a comptabilisé dans ses états financiers sa quote-part contractuelle des actifs, des passifs, des produits et des charges du partenariat.

Toutes les dépenses liées au projet Hibernia, à l'exception de celles qui sont liées au transport du pétrole, des frais de commercialisation, des redevances, de la participation au bénéfice net, de la participation accessoire au bénéfice net et de l'assurance, est imputée au compte conjoint dont la responsabilité revient aux participants au pro rata de leur participation directe. La SGCH et les autres participants financent directement le compte conjoint.

d) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les placements à court terme, lesquels sont considérés comme étant très liquides et assortis d'une échéance initiale d'au plus trois mois.

e) Stocks

Les stocks de pétrole brut sont des actifs détenus en vue de la vente dans le cours normal des activités et ils sont évalués au plus faible de leur coût de production et de la valeur nette de réalisation. Le coût de production comprend les frais de production et les charges d'exploitation, les coûts de transport ainsi que l'épuisement et l'amortissement. Le pétrole brut enlevé en deçà ou au-delà de la participation directe de la SGCH dans les résultats de production entraîne des surplus ou des déficits de production. Le montant net de ces déficits est comptabilisé dans les stocks au moindre du coût de production ou de la valeur de réalisation nette, tandis que le montant net de ces surplus est comptabilisé dans les créditeurs et charges à payer à la juste valeur marchande. La SGCH suit la méthode du premier entré, premier sorti pour comptabiliser les stocks.

f) Immobilisations corporelles

i. Comptabilisation et évaluation

Les immobilisations corporelles, y compris les actifs de mise en valeur et de production du pétrole, sont évaluées au coût d'acquisition diminué de l'épuisement et de l'amortissement cumulés et du cumul des pertes de valeur. Les actifs de mise en valeur et de production sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (les « UGT ») aux fins du test de dépréciation. La Corporation a regroupé ses actifs de mise en valeur et de production en une seule UGT. Lorsque des parties importantes d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties distinctes (principales composantes).

Le montant des profits et des pertes résultant de la sortie d'une immobilisation corporelle est déterminé par la comparaison du produit de la sortie avec la valeur comptable de l'immobilisation corporelle, et il est comptabilisé en résultat net.

ii. Coûts ultérieurs

Les coûts engagés après la détermination de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale et les coûts de remplacement de parties d'immobilisations corporelles ne sont comptabilisés à titre de participations dans des biens pétroliers que lorsqu'ils donnent lieu à un accroissement des avantages économiques futurs associés à l'actif auquel ils se rapportent. Toutes les autres charges sont comptabilisées en résultat net à mesure qu'elles sont engagées. Ces participations dans des biens pétroliers inscrites à l'actif représentent les coûts engagés dans le cadre de la mise en valeur des réserves prouvées ou probables et de la mise en production ou de l'accroissement de la production de ces réserves, et elles sont cumulées en fonction du champ ou du secteur géotechnique concerné. La valeur comptable de toute partie remplacée ou vendue est décomptabilisée. Les coûts d'entretien courant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés en résultat net lorsqu'ils sont engagés.

iii. Épuisement et amortissement

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles est amortie pour épuisement selon le mode des unités de production en fonction du ratio de production au cours de la période par rapport aux réserves prouvées et probables connexes, compte tenu des coûts de mise en valeur futurs estimés nécessaires à la mise en production de ces réserves. Les coûts de mise en valeur futurs sont estimés compte tenu du degré de mise en valeur requis pour la mise en production des réserves. Ces estimations sont revues au moins une fois l'an par des ingénieurs de réserves indépendants.

Les réserves prouvées et probables sont estimées à partir des informations contenues dans les rapports d'ingénieurs de réserves indépendants et elles représentent la quantité estimée de pétrole brut dont la présence a été démontrée, selon un degré de certitude précis, par des données géologiques, géophysiques et techniques, et pouvant être récupérées au cours des prochaines années à partir de gisements connus considérés comme productibles à l'échelle commerciale.

Le tableau qui suit présente le mode d'amortissement utilisé pour certains actifs de production de pétrole pour la période considérée et les périodes comparatives :

Actifs de mise en valeur du pétrole et installations de production Pétrolier de brut Amortissement selon le mode des unités de production Amortissement linéaire sur la durée du contrat de location

f) Immobilisations corporelles (suite)

La SGCH a estimé que la durée d'utilité des installations de production extracôtières, qui comprennent la plate-forme gravitaire, les installations en surface et le système de chargement extracôtier, correspond à la durée de vie des réserves dans les secteurs où elles sont en service, sauf pour les travaux de révision et de remise en état d'envergure pouvant être nécessaires pour prolonger la durée d'utilité de ces installations. Par conséquent, la SGCH incorpore le coût de ces actifs à la principale composante connexe aux fins de l'épuisement selon le mode des unités de production.

Les actifs loués comptabilisés à titre de contrats de location-financement sont amortis sur la plus courte de la durée du contrat de location et de leur durée d'utilité, sauf si l'on a la certitude raisonnable que la Corporation deviendra propriétaire de l'actif avant la fin du contrat de location.

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont examinés chaque date de clôture. L'épuisement et l'amortissement des actifs en construction commencent seulement lorsque la construction est achevée et que l'actif est mis en service.

g) Actifs loués

Les contrats de location aux termes desquels la Corporation conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés en tant que contrats de location financement. À sa comptabilisation initiale, l'actif loué est évalué à un montant égal à sa juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Après sa comptabilisation initiale, l'actif est comptabilisé conformément à la méthode comptable qui s'y applique. Les paiements minimaux au titre de la location qui sont versés aux termes d'un contrat de location financement doivent être ventilés entre la charge financière et la réduction du solde de la dette. La charge financière est affectée à chaque exercice couvert par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur l'encours du passif.

Les autres contrats de location sont des contrats de location simple, qui ne sont pas comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière de la Corporation. Les paiements versés aux termes d'un contrat de location simple sont comptabilisés en résultat net selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

h) Instruments financiers

i) Comptabilisation

Tous les actifs financiers et passifs financiers sont initialement comptabilisés à la date à laquelle la Corporation devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Tout achat ou vente normalisé d'actifs financiers est comptabilisé ou décomptabilisé selon la méthode de la comptabilisation à la date de transaction.

Les coûts de transaction des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés immédiatement en résultat net. Les coûts de transaction des autres instruments financiers sont inclus dans l'évaluation initiale de l'instrument financier

La Corporation décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou qu'elle transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier dans le cadre d'une transaction au cours de laquelle la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés. Tout droit créé ou maintenu par la Corporation sur les actifs financiers transférés est comptabilisé séparément dans les actifs ou les passifs. La Corporation décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles arrivent à expiration.

h) Instruments financiers (suite)

ii) Classement et évaluation

a) Actifs financiers

À des fins d'évaluation, les instruments financiers sont regroupés dans des catégories. Leur classement, qui dépend de l'objectif poursuivi, est établi à la comptabilisation initiale. La Corporation détient les instruments financiers suivants : actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances et actifs financiers disponibles à la vente.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Un actif financier est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net s'il est classé comme étant détenu à des fins de transaction ou s'il est désigné comme tel au moment de la comptabilisation initiale. Les actifs financiers sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net si la Corporation les gère et prend des décisions d'achat ou de vente en fonction de leur juste valeur conformément à sa stratégie dûment documentée de gestion des risques ou d'investissement. Les instruments dérivés sont également classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, sauf s'ils sont désignés comme étant des instruments de couverture. À la comptabilisation initiale, les coûts de transaction directement attribuables sont comptabilisés en résultat net à mesure qu'ils sont engagés. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à leur juste valeur, et les variations de celle-ci sont comptabilisées en résultat net. La Corporation a désigné les sommes en dépôt dans un compte du Trésor du Canada et ses actions privilégiées de GM comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables. Par la suite, ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur. Toute vente ou tout reclassement d'une quantité non négligeable de placements détenus jusqu'à leur échéance qui ne sont pas proches de leur échéance devrait entraîner le reclassement de l'ensemble des placements détenus jusqu'à leur échéance comme étant disponibles à la vente et empêcher la Corporation de classer les titres de placement comme étant détenus jusqu'à leur échéance pour l'exercice en cours. Le classement des actifs détenus jusqu'à leur échéance survient uniquement lorsque la Corporation a l'intention et la capacité de les détenir jusqu'à leur échéance. Les équivalents de trésorerie détenus en main tierce sont classés comme étant détenus jusqu'à leur échéance.

Prêts et créances

Les prêts et créances, qui se composent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des débiteurs, sont initialement comptabilisés à la juste valeur, majorée des coûts de transaction directement imputables. Par la suite, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actions ordinaires de GM sont désignées comme étant des actifs financiers disponibles à la vente. Ce placement est comptabilisé à sa juste valeur, et les variations subséquentes de celle-ci autres que les pertes de valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et présentées dans les capitaux propres. Lorsqu'un placement est décomptabilisé, tout profit ou perte cumulé comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est alors viré au résultat net.

h) Instruments financiers (suite)

b) Passifs financiers

Tous les passifs financiers de la Corporation sont classés en tant qu'autres passifs financiers et sont initialement évalués à la juste valeur, majorée des coûts de transaction directement imputables. Après leur comptabilisation et évaluation initiales, les passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les passifs financiers de la Corporation se composent des créditeurs et charges à payer.

iii) Informations à fournir

Les évaluations à la juste valeur comptabilisées dans l'état consolidé de la situation financière sont classées selon une hiérarchie des justes valeurs à trois niveaux qui reflète le poids relatif des données utilisées pour réaliser les évaluations de la juste valeur. La juste valeur des actifs et des passifs visés au niveau 1 est déterminée en fonction de prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. La juste valeur des actifs et des passifs visés par le niveau 2 est établie à partir de données autres que des prix cotés pour lesquels toutes les données importantes sont observables, directement ou indirectement. Les évaluations classées dans le niveau 3 reposent sur des informations qui ne sont pas établies en fonction de données du marché observables. La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché sur le marché principal (ou le marché le plus avantageux) à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie de la juste valeur sont comptabilisés à la clôture de la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle les transferts sont survenus. Les informations à fournir requises sont présentées à la note 18 d).

i) Dépréciation

i) Actifs financiers

Un actif financier est évalué chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Un actif financier est considéré comme déprécié s'il existe une indication objective qu'un ou plusieurs événements ont eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif. Sont considérées comme une indication objective de dépréciation d'un actif financier (y compris les titres de capitaux propres) : un défaut de paiement par un débiteur, la restructuration d'un montant dû à la Corporation selon des modalités que cette dernière n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances, la probabilité de faillite d'un débiteur ou d'un émetteur, ou la disparition d'un marché actif pour un titre particulier. Une baisse importante ou prolongée de la juste valeur d'un placement dans un instrument de capitaux propres en deçà de son coût constitue également une indication objective de dépréciation.

Le montant d'une perte de valeur sur un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés au taux d'intérêt effectif initial. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat global.

Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif disponible à la vente, la perte qui a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global doit être reclassée en résultat. Le montant de la perte cumulée transféré des autres éléments du résultat global au bénéfice (à la perte) est égal à la différence entre le coût d'acquisition après déduction de tout remboursement en principal et de tout amortissement, et la juste valeur actualisée, diminuée de toute perte de valeur préalablement comptabilisée en résultat net.

Les actifs financiers individuellement significatifs sont soumis à un test de dépréciation individuel. Les actifs financiers restants sont soumis collectivement à un test de dépréciation par groupes d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires.

Une perte de valeur est reprise si la reprise peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur. Pour les actifs financiers évalués au coût amorti, la reprise est comptabilisée en résultat net. Pour les placements dans des instruments de capitaux propres disponibles à la vente, la perte de valeur ne peut pas être reprise.

i) Dépréciation (suite)

ii) Actifs non financiers

La Corporation passe en revue la valeur comptable de ses actifs non financiers chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Pour les besoins du test de dépréciation, les actifs de mise en valeur et de production sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par son utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (les « UGT »). La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est égale à la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente.

Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée par l'application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif. La valeur d'utilité est généralement calculée par référence à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de la production des réserves prouvées et probables.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat net.

En ce qui a trait aux autres actifs, les pertes de valeur comptabilisées dans les exercices antérieurs sont évaluées chaque date de clôture afin de déterminer s'il y a une indication que les pertes auraient pu diminuer ou cesser d'exister. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise qu'à concurrence de la valeur comptable de l'actif n'excédant pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après épuisement et amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

j) Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs et les passifs monétaires en monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de transaction. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les écarts de conversion sont comptabilisés en résultat net, sauf ceux qui résultent de la conversion d'instruments de capitaux propres disponibles à la vente, qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

k) Provisions et éventualités

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Corporation a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation. Le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et les risques propres à l'obligation. Aucune provision n'est comptabilisée au titre de pertes d'exploitation futures.

Obligations de démantèlement

Les obligations de démantèlement sont évaluées à la valeur actualisée de la meilleure estimation par la direction à l'égard des dépenses nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de l'état de la situation financière. Après l'évaluation initiale, l'obligation est ajustée à la clôture de chaque période pour tenir compte de l'écoulement du temps et des variations des flux de trésorerie futurs estimés découlant de l'obligation. L'augmentation de la provision en raison de l'écoulement du temps est comptabilisée à titre de désactualisation des obligations de démantèlement dans les charges financières, alors que les augmentations ou les diminutions résultant de la variation des flux de trésorerie futurs estimés sont inscrites à l'actif dans l'état de la situation financière en tant qu'immobilisations corporelles. Les coûts réels engagés au moment de l'extinction des obligations de démantèlement sont imputés à la provision dans la mesure où celle-ci a été constituée.

k) Provisions et éventualités (suite)

Les passifs éventuels sont des obligations potentielles dont l'existence ne sera confirmée que par des événements futurs éventuels qui ne sont pas totalement sous le contrôle de la Corporation ou des obligations actuelles au titre desquelles il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire ou le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans les états financiers, mais ils sont présentés, sauf si la probabilité d'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques est faible.

I) Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. Elle est comptabilisée en résultat net, sauf dans la mesure où elle se rapporte à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres, auquel cas elle est comptabilisée dans les capitaux propres.

L'impôt sur le résultat exigible est l'impôt qui devrait vraisemblablement être payé au titre du bénéfice avant impôt de l'exercice, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

L'impôt sur le résultat différé est comptabilisé eu égard aux différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et leur valeur fiscale. Aucun impôt différé n'est comptabilisé lors de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans le cadre d'une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises. L'impôt sur le résultat différé est évalué selon les taux d'impôt qui devraient s'appliquer aux différences temporaires lorsque celles-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et les passifs d'impôt différé peuvent être compensés si la Corporation a un droit juridiquement exécutoire de compenser de tels montants, et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt sur le résultat exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces différences temporaires pourront être imputées. Les actifs d'impôt différé sont examinés à la date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

m) Comptabilisation des produits

Les produits de la vente de pétrole brut sont comptabilisés lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des produits pétroliers ont été transférés à l'acheteur, généralement par le transfert du titre de propriété à une tierce partie. Les produits de la vente de pétrole brut sont comptabilisés lorsque le connaissement relatif à la cargaison est obtenu. Le connaissement transfère à l'acheteur les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété. Le produit net tiré du pétrole brut est présenté après déduction des frais de commercialisation, des redevances et de la participation au bénéfice net.

Les dividendes reçus sont comptabilisés dès qu'est établi le droit de l'actionnaire à en recevoir le paiement. Dans le cas des actions privilégiées, ce moment correspond à la date de paiement du dividende et, dans le cas des actions ordinaires, ce moment correspond à la date de clôture des registres.

n) Charges financières et produits financiers

Les charges financières comprennent les charges d'intérêts sur les contrats de location financement, la désactualisation des obligations de démantèlement, la désactualisation de la provision au titre de la remise en état d'un site et les pertes de valeur comptabilisées au titre des actifs financiers. Les produits d'intérêts courus sont comptabilisés en résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

4. Récentes prises de position en comptabilité publiées mais non encore entrées en vigueur

Un certain nombre de nouvelles normes, de modifications apportées à des normes et d'interprétations entreront en vigueur dans des exercices futurs et n'ont pas été appliquées pour la préparation des présents états financiers consolidés. Les prises de position en comptabilité qui pourraient s'avérer pertinentes pour la Corporation sont indiquées ci-dessous. Cette dernière n'a pas l'intention de les adopter de façon anticipée.

IFRS 9, Instruments financiers (« IFRS 9 »)

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive de l'IFRS 9, rassemblant les étapes de classement, d'évaluation, de comptabilisation de la perte de valeur et de comptabilité de couverture du projet afin de remplacer l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. L'IFRS 9 sera applicable rétrospectivement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. L'adoption anticipée est permise. La Corporation continue d'évaluer l'incidence potentielle que peut avoir l'IFRS 9 sur ses états financiers consolidés.

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients (« IFRS 15 »)

En mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15 qui prévoit un cadre en remplacement des directives existantes des IFRS en matière de comptabilisation des produits des activités ordinaires. La norme préconise un modèle unique qui s'applique aux contrats avec des clients et deux méthodes de comptabilisation des produits des activités ordinaires, soit à un moment précis, soit au fil du temps. Ce modèle propose une analyse des transactions fondée sur les contrats, qui comporte cinq étapes et permet de déterminer si un montant doit être comptabilisé au titre des produits et d'établir le montant comptabilisé ainsi que la date de comptabilisation. L'IFRS 15 s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017 à l'aide de l'une des méthodes suivantes : de façon rétrospective ou de façon rétrospective modifiée en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale de la présente norme comme un ajustement du solde d'ouverture des titres de participation à la date de l'application initiale. La Corporation évalue l'incidence potentielle que peuvent avoir ces modifications sur ses états financiers.

Modifications de l'IAS 27, États financiers individuels : application de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers individuels (« IAS 27»)

En août 2014, l'IASB a publié des modifications de l'IAS 27 afin de permettre l'utilisation de la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser les participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées dans des états financiers individuels. Les modifications s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016. La Corporation évalue l'incidence potentielle que peuvent avoir ces modifications sur ses états financiers.

Modifications de l'IFRS 10, États financiers consolidés (« IFRS 10 ») et de l'IAS 28, Participations dans des entreprises associées et des coentreprises (2011) (« IAS 28 ») : vente ou apport d'actifs entre un investisseur et son entreprise associée ou sa coentreprise

En septembre 2014, l'IFRS 10 et l'IAS 28 ont été modifiées pour préciser le traitement de la vente ou de l'apport d'actifs entre un investisseur et son entreprise associée ou sa coentreprise. Les modifications s'appliquent prospectivement à la vente ou à l'apport d'actifs survenant au cours des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016. La Corporation évalue l'incidence potentielle que peuvent avoir ces modifications sur ses états financiers.

5. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie présenté dans l'état consolidé de la situation financière comprend la trésorerie, les dépôts à terme et les acceptations bancaires. Les produits d'intérêts provenant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ont été gagnés à des taux d'intérêt variant de 0,9 % à 1,4 % en 2014 (de 0,9 % à 1,4 % en 2013). Le tableau qui suit présente le détail de ces éléments :

	2014	2013	
Soldes bancaires Placements à court terme	517 021 92 399	\$ 31 382 70 386	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	609 420	\$ 101 768	\$

6. Sommes en dépôt dans un compte du Trésor du Canada

La Corporation a déposé des sommes en trésorerie dans un compte du Trésor du Canada du gouvernement du Canada établi en vertu du paragraphe 129 (1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le tableau qui suit présente les sommes en dépôt dans un compte du Trésor du Canada :

	2014	2013	
Solde à l'ouverture de l'exercice Intérêts attribués Retrait	122 880 981 (5 000)	\$ 121 812 1 068 -	\$
Solde à la clôture de l'exercice	118 861	\$ 122 880	\$
Représenté par : Partie courante Partie non courante	4 228 114 633	\$ 4 049 118 831	\$
	118 861	\$ 122 880	\$

Au 31 décembre 2014, le solde déposé dans un compte du Trésor du Canada représente une somme en dépôt de 21 520 \$ détenue pour CEI et une somme en dépôt de 97 341 \$ détenue pour la SGCH.

CEI a déposé des sommes en trésorerie dans un compte du Trésor du Canada en prévision d'obligations découlant de la vente d'actifs et d'autres passifs futurs éventuels liés à la provision au titre de la remise en état d'un site. La partie non courante déposée dans un compte du Trésor du Canada a été affectée par CEI aux passifs non courants et aux autres passifs futurs éventuels liés à la provision au titre de la remise en état d'un site.

La SGCH a déposé des sommes en trésorerie dans un compte du Trésor du Canada en prévision de l'abandon futur de l'installation du champ Hibernia et pour fournir des garanties contre des risques futurs. Compte tenu de la constitution de cette réserve contre les risques, la SGCH a réduit sa couverture d'assurance de responsabilité civile.

Les fonds détenus dans ces comptes portent intérêt à un taux correspondant à 90 % du taux d'adjudication des bons du Trésor à trois mois. Le taux d'intérêt annuel moyen s'est établi à 0,82 % pour l'exercice (0,88 % en 2013). L'accès à ces fonds ne comporte aucune restriction.

7. Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus en main tierce

Avant d'accorder l'autorisation de forer et d'effectuer d'autres travaux associés à la mise en valeur et à la production du projet Hibernia, l'OCTLHE exige une preuve de solvabilité. Afin de satisfaire à cette exigence, la SGCH maintient un compte de garantie bloqué d'un montant de 2 550 \$ (2 550 \$ en 2013). L'OCTLHE a, en certaines circonstances, un droit de créance sur les équivalents de trésorerie détenus en main tierce, mais la SGCH conserve les intérêts gagnés sur ce compte. La convention d'entiercement en vigueur expire le 1er juin 2015, et elle est reconduite tous les trois ans.

De même, l'OCTLHE exige une lettre de crédit comme preuve que certains engagements en matière de recherche et développement seront respectés. La SGCH maintient un compte de garantie bloqué d'un montant de 3 419 \$ (3 419 \$ en 2013) en garantie de la lettre de crédit et pour respecter cette obligation. L'OCTLHE a un droit de créance sur la lettre de crédit si suffisamment d'engagements remplissant les conditions requises n'ont pas été respectés à l'échéance. La SGCH conserve les intérêts gagnés sur ce compte.

8. Immobilisations corporelles

	Actifs de mise en valeur du pétrole et installations de production	Pétr	rolier de brut	Total	
Coût					
Solde au 31 décembre 2012 Entrées en trésorerie de l'exercice Ajustements de démantèlement	257 194 34 916 (30 858)	\$	13 547 - -	\$ 270 741 34 916 (30 858)	\$
Solde au 31 décembre 2013 Entrées en trésorerie de l'exercice Ajustements de démantèlement	261 252 49 951 30 979		13 547 - -	274 799 49 951 30 979	
Solde au 31 décembre 2014	342 182	\$	13 547	\$ 355 729	\$
Épuisement et amortissement Solde au 31 décembre 2012 Épuisement et amortissement	99 394 39 934	\$	8 280 2 760	\$ 107 674 42 694	\$
Solde au 31 décembre 2013 Épuisement et amortissement	139 328 43 260		11 040 2 507	150 368 45 767	
Solde au 31 décembre 2014	182 588	\$	13 547	\$ 196 135	\$
Valeur comptable Au 31 décembre 2013 Au 31 décembre 2014	121 924 159 594	\$ \$	2 507 -	\$ 124 431 159 594	\$

Le tableau ci-dessus a été condensé en combinant les actifs de mise en valeur du pétrole et les installations de production. Les chiffres correspondants ont été également combinés afin de rendre la présentation conforme à celle de l'exercice considéré.

Certains coûts ont été exclus du calcul de l'épuisement et de l'amortissement, notamment les coûts du matériel et des installations actuellement en construction de 10 633 \$ au 31 décembre 2014 (33 635 \$ en 2013). Les coûts de mise en valeur futurs de 809 000 \$ (804 900 \$ en 2013) ont été inclus dans le calcul. Il n'y a eu aucune dépréciation des immobilisations corporelles pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013. Les actifs de mise en valeur du pétrole et les installations de production comprennent des coûts inscrits à l'actif de 80 455 \$ (49 476 \$ en 2013) liés aux obligations de démantèlement, lesquels seront amortis sur la durée d'utilité de l'actif.

9. Placements

	2014	2013	
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net Actions privilégiées de GM Néant action privilégiée perpétuelle à dividende cumulatif à taux fixe de 9,0 % de série A (16 101 695 actions en 2013) versé trimestriellement, assortie d'un droit de priorité en cas de liquidation d'une valeur de 25 \$ US par action	-	\$ 449 000	\$
Actifs disponibles à la vente Actions ordinaires de GM	2 971 370	4 785 310	
73 389 831 actions ordinaires (110 084 746 actions ordinaires en 2013)			
	2 971 370	\$ 5 234 310	\$

La variation du solde des placements de chaque catégorie d'instruments financiers pris en compte dans l'état consolidé du résultat global se présente comme suit :

	2014		2013	
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Actions privilégiées de GM				
Profit de change	(37 847)	\$	(29 000)	\$
(Profit) perte lié(e) à la juste valeur	19 858		(1 000)	
	(17 989)	\$	(30 000)	\$
Actifs disponibles à la vente (dans les autres éléments du résultat global) Actions ordinaires de GM				
Profit sur la décomptabilisation d'un placement en actions ordinaires	(858 099)	\$	_	\$
Profit sur la vente d'un placement en actions ordinaires	-	Ψ	(679 601)	Ψ
Variation de la juste valeur d'un placement en actions ordinaires	(394 225)		1 907 410	
	(1 252 324)	\$	1 227 809	\$

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actions privilégiées de GM, lesquelles ne sont pas cotées, sont désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. La variation de la valeur a été comptabilisée en résultat à titre de variation de la juste valeur d'un placement en actions privilégiées, soit un profit de 17 989 \$ (profit de 30 000 \$ en 2013). Le 31 décembre 2014, GM a racheté les actions selon le droit de priorité en cas de liquidation d'une valeur de 25 \$ US par action privilégiée pour une contrepartie en trésorerie totalisant 466 989 \$. Les dividendes sur les actions privilégiées de GM ont été reçus trimestriellement en dollars américains. En 2014, GEN a reçu 42 248 \$ (37 372 \$ en 2013) en dividendes sur les actions privilégiées.

Actifs financiers disponibles à la vente

Le placement en actions ordinaires de GM est présenté dans les actifs financiers disponibles à la vente.

Le prix des actions ordinaires de GM est coté sur un marché actif. Les actions détenues aux 31 décembre 2014 et 2013 ont donc été évaluées à la juste valeur, toute variation étant comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Le solde du cumul des autres éléments du résultat global aux 31 décembre 2014 et 2013 a trait uniquement aux variations de la juste valeur des actions ordinaires de GM. Le 22 décembre 2014, la Société a déclaré et versé un dividende en nature sous forme de 36 694 915 actions ordinaires de GM qui, selon les instructions du gouvernement du Canada, ont été transférées à la Province d'Ontario. Ce dividende a été comptabilisé et les 36 694 915 actions ordinaires ont été décomptabilisées au prix de 33,23 \$ US l'action, ce qui représente la juste valeur des actions à cette date, pour une valeur totale de 1 419 715 \$. Par conséquent, le profit sur la décomptabilisation de ces actions d'un montant de 858 099 \$ a été reclassé du cumul des autres éléments du résultat global au résultat net.

9. Placements (suite)

GM a commencé à verser un dividende trimestriel sur ses actions ordinaires à compter de mars 2014. GEN a reçu des dividendes sur les actions ordinaires à hauteur de 146 758 \$ en 2014 (néant en 2013).

La juste valeur des actions ordinaires de GM est établie en fonction du dernier cours acheteur du titre à la cote de la Bourse à laquelle il est principalement négocié.

10. Provisions

La variation au titre des obligations de démantèlement et de la remise en état d'un site se présentait comme suit :

	Obligations de démantèlement	Remis	se en état du site	
Solde au 31 décembre 2013	64 676	\$	16 795	\$
Provisions additionnelles	668		5 453	
Variation des estimations	3 177		(1 805)	
Obligations réglées	(1 697)		(1 830)	
Variation du taux d'actualisation	27 134		513	
Désactualisation	1 978		267	
Solde au 31 décembre 2014	95 936	\$	19 393	\$
Partie courante	_	\$	3 976	\$
Partie non courante	95 936		15 417	
Provisions	95 936	\$	19 393	\$

Analyse de sensibilité :

Toute variation du taux d'escompte ou du taux d'inflation aurait eu l'incidence suivante sur la provision au titre des obligations de démantèlement au 31 décembre 2014 :

	Augmentation de 1 %	Augmentation de 1 % Diminution de 1 %		
Taux d'escompte Taux d'inflation	(31 563) 47 223	\$	47 600 (31 898)	\$

a) Provision au titre des obligations de démantèlement de la SGCH

La provision au titre des obligations de démantèlement a été constituée en fonction de la participation nette de la SGCH dans les puits et les installations, d'une estimation de la direction quant aux coûts liés à l'abandon et à la remise en état de ces puits et de ces installations, ainsi que d'une estimation du moment où les coûts seront engagés. La SGCH estime que le passif futur non actualisé total s'élevait à 246 819 \$ au 31 décembre 2014 (239 063 \$ en 2013). Les coûts estimés des obligations de démantèlement peuvent varier grandement en fonction de facteurs tels que les antécédents d'exploitation et les modifications des lois et règlements.

Ces obligations seront réglées en fonction de la date prévue de fermeture des puits, la dernière étant présentement prévue pour 2055, et de la durée d'utilité des actifs sous-jacents. Au 31 décembre 2014, un taux sans risque de 2,33 % (3,24 % en 2013) et un taux d'inflation de 2,0 % (2,0 % en 2013) ont été appliqués pour calculer la provision.

10. Provisions (suite)

b) Provision au titre de la remise en état d'un site

Aux termes de l'accord d'achat et de vente conclu en 1988 entre CEI et Cameco, la responsabilité des obligations liées à la vente d'actifs à Cameco incombe à CEI. La provision au titre de la remise en état d'un site en date de l'état consolidé de la situation financière est liée au démantèlement d'un ancien site minier. La responsabilité de la surveillance et de la gestion de ce site incombe à Cameco. CEI comptabilise ces coûts selon des estimations que lui fournit Cameco. Ces estimations sont fondées sur des variables et des hypothèses assujetties à des incertitudes, notamment quant au temps nécessaire à l'achèvement des travaux et aux coûts à engager au cours de cette période. Les coûts sont estimés sur une période se terminant en 2023 (2023 en 2013). L'estimation future des coûts de remise en état du site a été actualisée au taux de 1,34 % (1,95 % en 2013), et un taux d'inflation de 2,0 % (2,0 % en 2013) a été utilisé pour calculer la provision au 31 décembre 2014. Le montant actualisé de l'estimation des coûts, comptabilisé au 31 décembre 2014, s'établissait à 19 393 \$ (16 795 \$ en 2013).

11. Impôt sur le résultat

La CDEV, CEI et GEN ne sont pas assujetties à l'impôt sur le résultat au Canada, contrairement à la SGCH. Les dividendes reçus par GEN ne sont pas assujettis à l'impôt sur le résultat aux États Unis.

a) Charge d'impôt sur le résultat

Les composantes de la charge d'impôt sur le résultat sont les suivantes :

	2014	2013	
Charge d'impôt exigible			
Au cours de la période	57 152	\$ 74 366	\$
Ajustement au titre des périodes antérieures	(1 201)	343	·
Crédits d'impôt à l'investissement	(195)	_	
	55 756	\$ 74 709	\$
Charge d'impôt différé			
Naissance et résorption des différences temporaires	(4 469)	(5 463)	
Ajustement au titre des périodes antérieures	700	_	
Variation des taux d'impôt appliqués aux différences temporaires	(366)	-	
	(4 135)	\$ (5 463)	\$
Total de la charge d'impôt sur le résultat	51 621	\$ 69 246	\$

11. Impôt sur le résultat (suite)

b) Rapprochement du taux d'impôt effectif

Le taux combiné d'impôt fédéral et provincial prévu par la loi applicable à la SGCH est demeuré stable, passant de 28,3 % en 2013 à 28,2 % en 2014. Le rapprochement entre le montant comptabilisé au titre de la charge d'impôt sur le résultat et le montant attendu établi selon le taux combiné d'impôt fédéral et provincial applicable au bénéfice avant impôt sur le résultat de la Corporation se présente comme suit :

	2014	2013	
Bénéfice net de l'exercice (note 20)	135 000	\$ 174 069	\$
Total de la charge d'impôt sur le résultat	51 621	69 246	
Bénéfice avant impôt sur le résultat	186 621	\$ 243 315	\$
Impôt sur le résultat au moyen du taux combiné d'impôt fédéral et provincial canadien de 28,2 % (28,3 % en 2013) applicable			
à la SGCH	52 683	\$ 68 858	\$
Charges non déductibles et autres	(10)	(7)	
Crédits d'impôt à l'investissement	(195)	(406)	
Ajustements de l'impôt provisionné sur des périodes antérieures	147	801	
Révisions de déclarations fiscales des exercices antérieurs			
et nouvelles cotisations	(650)	-	
Écarts attribués aux différences de taux et autres	(354)	_	
	51 621	\$ 69 246	\$

Actifs d'impôt différé non comptabilisés

Au 31 décembre 2014, la SGCH n'avait pas comptabilisé l'avantage fiscal relatif aux crédits d'impôt à l'investissement pour développement expérimental, déduction faite de l'impôt à l'utilisation, demandés pour l'année d'imposition 2006. Puisque la demande de crédits d'impôt à l'investissement fait l'objet d'un différend avec l'Agence du revenu du Canada, la direction a conclu que la recouvrabilité de ces crédits était incertaine. Aux 31 décembre 2014 et 2013, les actifs d'impôt non comptabilisés s'élevaient à 1 384 \$.

Actifs (passifs) d'impôt différé comptabilisés

Les actifs d'impôt différé découlent de différences temporaires déductibles estimées entre la valeur comptable et la valeur fiscale de certains actifs. Le tableau suivant présente les montants au titre des actifs et des passifs d'impôt différé :

	Stocks	 nmobilisations corporelles	F	Provisions	Charges à payer	Total	
Au 31 décembre 2013	(625)	\$ (8 954)	\$	18 303	\$ 1 117	\$ 9 841	\$
Crédités (imputés) à l'état du résultat global	480	(6 977)		8 780	1 852	4 135	
Au 31 décembre 2014	(145)	\$ (15 931)	\$	27 083	\$ 2 969	\$ 13 976	\$

12. Capital social et surplus d'apport

	2014	2013	
Capital social Autorisé – nombre illimité d'actions ordinaires Émis et entièrement libéré – 101 actions ordinaires (101 en 2013)	1	\$ 1	\$

Le détenteur d'actions ordinaires a droit au versement de dividendes, tels qu'ils sont déclarés de temps à autre, ainsi qu'à un vote par action aux assemblées de la Corporation.

Le surplus d'apport est une composante des capitaux propres utilisée pour comptabiliser le transfert de capital à la Corporation par une partie liée, dans le cadre duquel aucune obligation n'impose le remboursement du montant, en quelque circonstance que ce soit. En 2014, un dividende de 466 989 \$ a été déclaré à partir du surplus d'apport par suite du rachat d'actions privilégiées de GM, ce qui correspondait à la valeur proportionnelle des actifs initialement reçus en tant que surplus d'apport. La valeur résiduelle des actifs initialement reçus de 2 011 \$ a été reclassée du surplus d'apport au déficit accumulé, étant donné que la Corporation ne détient plus les actifs en question.

Par ailleurs, un dividende de 561 616 \$ a été versé en 2014 à partir du surplus d'apport en lien avec le dividende en nature sous forme d'actions ordinaires de GM qui a été versé, ce qui correspond à la valeur proportionnelle des actifs initialement reçus en tant que surplus d'apport.

En 2013, un dividende de 459 151 \$ a été versé à partir du surplus d'apport par suite de la vente d'actions ordinaires de GM, ce qui correspondait à la valeur proportionnelle des actifs initialement reçus en tant que surplus d'apport.

13. Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

La variation des soldes des éléments hors trésorerie du fonds de roulement pour les exercices clos les 31 décembre se présente comme suit :

	2014	2013	
Diminution des débiteurs Diminution des stocks Diminution (augmentation) des charges payées d'avance (Diminution) augmentation des créditeurs et charges à payer	19 680 623 28 123	\$ 3 878 484 (12) (31 612)	\$
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	20 454	\$ (27 262)	\$
Liée aux : Activités d'exploitation Activités d'investissement	24 870 (4 416)	\$ (22 922) (4 340)	\$
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	20 454	\$ (27 262)	\$

En 2014, un dividende de 466 989 \$ a été déclaré à partir du surplus d'apport par suite du rachat des actions privilégiées de GM et ce montant a été porté au poste « Dividende à verser » au 31 décembre 2014. Comme il a été mentionné à la note 9, la Corporation a versé un dividende en nature en 2014, sous forme de 36 694 915 actions ordinaires d'une juste valeur de 1 419 715 \$, dont une tranche de 858 099 \$ a été payée à même le déficit accumulé et une autre tranche de 561 616 \$ à même le surplus d'apport.

14. Produit net tiré du pétrole brut et frais de production et charges d'exploitation

a) Le produit net tiré du pétrole brut pour les exercices clos les 31 décembre se détaille comme suit :

	2014	2013	
	2014	2015	
Produit brut tiré du pétrole brut	404 020	\$ 492 136	\$
Moins les frais de commercialisation	(348)	(348)	
Moins les redevances	(108 207)	(135 753)	
Moins la participation au bénéfice net	(33 122)	(43 140)	
Produit net tiré du pétrole brut	262 343	\$ 312 895	\$

b) Redevances

La SGCH verse des redevances une fois par mois à la Province sur les produits qu'elle génère sur la production d'Hibernia et du secteur unitaire du PSH conformément à deux accords de redevances qui régissent les zones de licence qui s'appliquent. Ces deux accords comprennent des redevances progressives, dont une redevance brute, une redevance nette et une redevance supplémentaire. À l'heure actuelle, une grande part de la production d'Hibernia est grevée d'un taux de redevance de 30 % sur le produit net de transfert alors que la majorité de la production du secteur unitaire du PSH est grevée d'un taux de redevance de 5 % sur le produit brut de transfert. Le produit brut de transfert reflète les produits bruts ajustés pour tenir compte des coûts de transport admissibles alors que les produits nets de transfert se rapportent aux produits bruts de transfert ajustés pour tenir compte des charges d'exploitation et des dépenses d'investissement admissibles.

En 2014, les redevances ont totalisé en moyenne 27 % du produit brut (28 % en 2013).

c) Participation au bénéfice net

La SGCH est également partie à un accord de participation au bénéfice net qui prévoit le versement mensuel d'une participation au bénéfice net au gouvernement du Canada par tous les propriétaires d'Hibernia. La participation au bénéfice net est fondée sur 10 % des produits nets (les produits bruts ajustés pour tenir compte des coûts de transport, des charges d'exploitation et des dépenses d'investissement admissibles). En 2014, les versements au titre de la participation au bénéfice net s'établissaient en moyenne à 8 % des produits bruts (9 % en 2013).

d) Les frais de production et les charges d'exploitation pour les exercices clos les 31 décembre étaient les suivants :

	2014	2013	
Frais de production et charges d'exploitation liés au compte			
conjoint d'Hibernia	21 039	\$ 21 018	\$
Charges d'exploitation liées au pétrolier de brut	8 542	7 689	
Recouvrement des charges d'exploitation liées au pétrolier de brut Frais d'utilisation des installations après déduction de la participation	(3 022)	(2 554)	
accessoire au bénéfice net	(465)	(656)	
Total des frais de production et des charges d'exploitation	26 094	\$ 25 497	\$

15. Engagements

a) Les engagements de la SGCH en date du 31 décembre 2014 sont résumés dans le tableau qui suit et ils incluent i) des contrats de location simple pour des bureaux et la quote-part lui revenant des bureaux de la SEDH et ii) la quote-part lui revenant dans le pétrolier de brut Mattea et des engagements contractuels du projet Hibernia afférents aux hélicoptères, aux navires et aux services de forage :

D'ici 1 an	17 629	\$
De 1 an à 5 ans	35 744	
Plus de 5 ans	823	
	54 196	\$

b) La SEDH a fourni un billet à vue non négociable de 70 000 \$ afin de satisfaire à l'exigence selon laquelle l'exploitant est tenu de fournir une preuve de solvabilité à l'OCTLHE advenant d'éventuels litiges aux termes de certains articles de la *Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada-Terre-Neuve*, du Règlement sur le forage pour hydrocarbures dans la zone extracôtière de Terre-Neuve et du Règlement sur la production et la rationalisation de l'exploitation des hydrocarbures dans la zone extracôtière de Terre-Neuve. L'autorisation d'exploitation de l'exploitant a été prolongée jusqu'au 31 octobre 2015 et le billet viendra à échéance le 30 avril 2016. Aucun prélèvement n'a été effectué sur le billet au cours des exercices 2014 et 2013. La quote-part de cet engagement revenant à la SGCH s'élève à 5 950 \$.

De plus, les propriétaires sont tenus de fournir une preuve de solvabilité supplémentaire en déposant auprès de l'OCTLHE des lettres de crédit ou une somme en trésorerie d'un montant brut de 30 000 \$ (note 7). Aux 31 décembre 2014 et 2013, aucun prélèvement n'avait été effectué sur les lettres de crédit.

16. Éventualités

Dans le cours normal des activités, la Corporation ou ses filiales peuvent faire l'objet de diverses poursuites juridiques ou autres réclamations à l'encontre de la Corporation. Lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre une obligation liée à un événement passé et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable, la direction constate les coûts nécessaires pour régler de telles réclamations en se fondant sur sa meilleure estimation.

La SGCH est partie à un différend contractuel en cours, dont l'issue dépend des procédures futures de règlement de différends. Selon l'information actuellement disponible, et après avoir consulté des conseillers juridiques externes, la direction est d'avis que le règlement éventuel devrait être favorable à la SGCH. Par conséquent, aucun montant n'a été constaté à cet égard dans les états financiers.

CEI est codéfenderesse avec la province d'Ontario, le procureur général du Canada, la Commission canadienne de sûreté nucléaire et BOC Canada limitée dans le cadre d'un recours collectif proposé, intenté par certains résidents de la municipalité antérieurement connue sous le nom de Deloro et située dans le comté de Hastings, en Ontario. La poursuite est fondée sur la contamination présumée de certaines propriétés. CEI a déposé un avis d'intention de présenter une défense. Aucune partie n'a encore reconnu sa responsabilité, et l'incidence financière sur la Corporation, si l'issue de cette affaire lui était défavorable, ne peut être déterminée pour l'instant.

17. Gestion du capital

Pour la Corporation, sa structure du capital est composée du total des capitaux propres de 3 319 121 \$ (5 548 721 \$ en 2013), ce qui comprend le capital social, le surplus d'apport, le cumul des autres éléments du résultat global et le déficit accumulé. Les objectifs de la Corporation et de ses filiales quant à la gestion du capital sont d'assurer une gestion prudente des produits, des charges, des actifs, des passifs et des activités générales pour atteindre leurs objectifs et tout en assurant la continuité de leurs opérations.

La SGCH surveille l'évolution de la conjoncture économique et les caractéristiques des risques propres à l'industrie du pétrole afin de continuer d'offrir un rendement aux actionnaires et des avantages aux autres parties prenantes. Pour sa part, CEI surveille sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie ainsi que la somme en trésorerie dans un compte du Trésor du Canada pour s'assurer de pouvoir remplir ses obligations. GEN finance ses activités grâce aux dividendes en trésorerie provenant des actions ordinaires qu'elle détient et à la vente d'actions ordinaires. En raison des prévisions de dépenses limitées actuelles de GEN, ces sources de financement sont considérées comme étant adéquates pour la poursuite des activités.

Le capital social de la Corporation n'est assujetti à aucune restriction d'origine externe. Aucune modification n'a été apportée à la stratégie de gestion du capital de la Corporation au cours de l'exercice.

18. Risques auxquels est exposée la Corporation

Aperçu

Par la nature de ses activités consolidées, la CDEV est exposée à des risques découlant de ses instruments financiers, qui pourraient avoir une incidence importante sur les flux de trésorerie, le bénéfice et le résultat global. La présente note fournit de l'information sur l'exposition de la Corporation à ces risques ainsi que les objectifs, les politiques et les processus pour évaluer et gérer ces risques.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la Corporation subisse une perte financière si une des parties contractantes manque à ses obligations contractuelles. L'exposition la plus importante à ce risque concerne la vente et la commercialisation du pétrole brut. La SGCH a jugé que le risque de non-recouvrement des fonds était faible, puisqu'elle partage les cargaisons avec le négociant et qu'elle ne conclut généralement des contrats qu'avec des acheteurs ayant de solides antécédents en matière de crédit. Le négociant assure une surveillance du crédit pour tous les acheteurs approuvés au préalable. Du montant total des débiteurs, une proportion de 58 % (82 % en 2013) est liée à des sommes à recevoir de la part du négociant, lesquelles ont toutes été recouvrées après la date de clôture de l'exercice.

La valeur comptable des débiteurs ainsi que de la trésorerie et des équivalents de trésorerie représente le risque de crédit maximal. Aux 31 décembre 2014 et 2013, la Corporation n'avait pas de provision pour créances douteuses, et elle n'a pas eu à en constituer ni 2014 ni en 2013. Au 31 décembre, les débiteurs comprenaient les montants suivants :

	2014	2013	
Non réglées depuis moins de 120 jours Non réglées depuis plus de 120 jours	38 514 11	\$ 58 129 76	\$
Total des débiteurs	38 525	\$ 58 205	\$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, de même que la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus en main tierce, sont confiés à de grandes banques à charte canadiennes. Tous les équivalents de trésorerie sont acquis auprès d'émetteurs présentant une note de crédit de R1 Élevée décernée par Dominion Bond Rating Service.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Corporation ne puisse pas remplir ses engagements professionnels ou d'autres obligations financières à leur échéance. Pour gérer ce risque, la Corporation s'assure, dans la mesure du possible, d'avoir suffisamment de liquidités pour honorer ses obligations lorsqu'elles deviendront exigibles. Les dettes fournisseurs sont généralement exigibles au plus tard 30 jours après la facturation.

La situation de la Corporation en matière de liquidité dépend de ses flux de trésorerie liés à l'exploitation. Les flux de trésorerie futurs attendus rattachés à la participation directe dans le Projet d'exploitation du champ Hibernia dépassent actuellement les prévisions en matière de charges d'exploitation et de dépenses d'investissement futures. Dans ces conditions et étant donné que le solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie s'élevait à 609 420 \$ au 31 décembre 2014 (101 768 \$ en 2013), le risque de liquidité de la Corporation est évalué comme étant négligeable. Pour maintenir la liquidité des filiales, certaines charges d'exploitation et certains engagements des filiales peuvent être financés par des apports en capital de la Corporation.

c) Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier fluctuent en raison de la variation des cours du marché et comprend le risque de change, le risque marchandises, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix.

La Corporation n'a recours à aucun instrument dérivé, comme les swaps de taux d'intérêt ou les contrats de change à terme, ni à aucun autre outil ou stratégie pour gérer ses risques liés au marché.

i) Risque de change

La Corporation est exposée au risque de change eu égard aux produits, à certaines dépenses et aux instruments financiers libellés en dollars américains.

Le prix du pétrole brut est établi en dollars américains et toute fluctuation du cours de change du dollar américain par rapport à celui du dollar canadien pourrait avoir une incidence importante sur les produits. Selon les estimations, si le dollar canadien se raffermit de 1 % par rapport au dollar américain, le bénéfice de la Corporation reculerait de 1 963 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 (2 169 \$ en 2013), toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs.

Puisque les dividendes sur les actions ordinaires de GM sont reçus en monnaie étrangère (dollar américain), les flux de trésorerie de la Corporation sont exposés aux fluctuations du cours de change. La Corporation est également exposée aux fluctuations du cours de change lors de toute évaluation de la juste valeur des instruments financiers, les variations ayant une incidence sur le bénéfice ou sur le résultat global, ainsi que sur les dividendes reçus convertis en dollars canadiens. Aux 31 décembre 2014 et 2013 et pour les exercices clos à ces dates, la Corporation n'avait conclu aucun contrat de change. Si le dollar canadien fluctuait de 1 % par rapport au dollar américain, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, le bénéfice serait touché à hauteur de 6 090 \$ (4 562 \$ en 2013), tandis que les autres composantes des capitaux propres le seraient à hauteur de 25 613 \$ (44 992 \$ en 2013).

ii) Risque marchandises

La performance financière de la SGCH est étroitement liée aux prix du pétrole brut (y compris les écarts). Toute la production de pétrole de la SGCH est vendue à des cours au comptant, ce qui expose la Corporation au risque de fluctuation des prix et aux fluctuations des produits en découlant. Aux 31 décembre 2014 et 2013 et pour les exercices clos à ces dates, la Corporation n'avait conclu aucun contrat lié aux prix des marchandises. Selon les estimations, une baisse de 10 % du prix du pétrole réalisé entraînerait une diminution de 19 627 \$ du résultat global de la SGCH pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 (21 691 \$ en 2013), toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs.

iii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les flux de trésorerie futurs varient à la suite d'une fluctuation des taux d'intérêt. La Corporation est exposée à des fluctuations de taux d'intérêt relativement à sa trésorerie et à ses équivalents de trésorerie, qui portent intérêt à un taux fixe. Ce risque n'est pas considéré comme étant important, car les produits d'intérêts de la Corporation représentent moins de 1 % du total de ses produits.

18. Risques auxquels est exposée la Corporation (suite)

c) Risque de marché (suite)

iv) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur de certains instruments financiers fluctue en raison de variations de la valeur de marché.

Les variations de la valeur de marché auront une incidence sur les autres éléments du résultat global ainsi que sur le bénéfice et les flux de trésorerie futurs si la Corporation se départit des actions ordinaires de GM. Étant donné que certains des instruments financiers de la Corporation sont libellés en monnaie étrangère, les écarts de conversion pourraient aussi faire fluctuer la valeur de marché. Toute variation de 10 % du cours des actions ordinaires de GM aurait eu un effet de 256 131 \$ US (449 916 \$ US en 2013) sur les autres éléments du résultat global.

d) Juste valeur des instruments financiers

Le tableau suivant résume l'information sur l'évaluation de la juste valeur des actifs financiers de la Corporation présentée selon les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs :

	Total	Prix cotés sur des marchés actifs (niveau 1)	Autres données importantes observables (niveau 2)	Données importantes non observables (niveau 3)	
31 décembre 2014					
Sommes en dépôt dans un compte du Trésor du Canada Actions ordinaires de GM	118 861 2 971 370	\$ 118 861 2 971 370	\$ - -	\$ - -	\$
Total	3 090 231	\$ 3 090 231	\$ _	\$ _	\$
31 décembre 2013 Sommes en dépôt dans un compte du Trésor du Canada Actions privilégiées de GM Actions ordinaires de GM	122 880 449 000 4 785 310	\$ 122 880 - 4 785 310	\$ - 449 000 -	\$ - - -	\$
Total	5 357 190	\$ 4 908 190	\$ 449 000	\$ _	\$

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs et des créditeurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de la nature à court terme de ces éléments. Il n'y a eu aucun virement entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours de la période.

19. Transactions avec des parties liées

En vertu du principe de propriété commune, la Corporation est liée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement fédéral du Canada. La Corporation peut conclure des transactions avec certaines de ces entités dans le cours normal des activités s'inscrivant dans son mandat.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, la CDEV a déclaré des dividendes de 2 165 102 \$ payables au gouvernement du Canada, dont une tranche de 1 028 605 \$ a été payée à partir du surplus d'apport (1 303 698 \$ dont 459 151 \$ ont été payés à partir du surplus d'apport en 2013).

19. Transactions avec des parties liées (suite)

Le 22 décembre 2014, la Société a déclaré et versé un dividende en nature sous forme de 36 694 915 actions ordinaires de GM. Ces actions ont été remises directement à la Province d'Ontario selon les instructions du gouvernement du Canada, l'unique actionnaire de la CDEV.

a) Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les administrateurs et les membres de la direction de la CDEV et de ses filiales. Outre leur salaire, la Corporation offre aussi aux membres de la direction des avantages autres qu'en trésorerie.

Aucune somme n'a été versée aux principaux dirigeants relativement à des avantages postérieurs à l'emploi, à d'autres avantages à long terme, à des indemnités de fin de contrat de travail ou à un paiement fondé sur des actions.

	2014	2013	
La rémunération des principaux dirigeants s'établit comme suit :			
Salaire, autres avantages à court terme, jetons de présence	2 881	\$ 2 675	\$

b) Autres transactions avec des parties liées ayant une incidence sur le bénéfice

	2014	2013	
Produits d'intérêts – compte du Trésor du Canada	981	\$ 1 068	\$

c) Éléments ayant une incidence sur l'état de la situation financière

	2014	2013	
Sommes en dépôt dans un compte du Trésor du Canada	118 861	\$ 122 880	\$
Dividende à verser	466 989	\$ _	\$

20. Informations supplémentaires

Les états financiers consolidés de la Corporation comprennent la totalité des actifs, des passifs, des produits et des charges de la SGCH, comme suit :

	2014	2013	
État de la situation financière			
Actifs			
Courants	166 515	\$ 139 046	\$
Non courants	276 880	236 795	
	443 395	375 841	
Passifs			
Courants	27 080	28 786	
Non courants	95 936	64 676	
	123 016	93 462	
Capitaux propres	320 379	282 379	
	443 395	\$ 375 841	\$
État du résultat global Produits Produit net tiré du pétrole brut Autres produits	262 343 1 584	\$ 312 895 3 444	\$
Charges			
Total des charges	(77 306)	(73 024)	
Impôt sur le résultat	(51 621)	(69 246)	
Résultat global	135 000	\$ 174 069	\$
Tableau des flux de trésorerie Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :			
Activités d'exploitation	189 985	\$ 189 793	\$
Activités de financement	(99 014)	(143 585)	
Activités d'investissement	(53 094)	(38 448)	
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie			

21. Événement postérieur à la date de clôture

En mars 2015, la CDEV a reçu une assignation devant le tribunal pour une poursuite intentée en 2014 en République du Panama contre Multidata Systems International Inc., Nordion Inc. et la CDEV. Les demandeurs ont fait valoir dans leur poursuite qu'ils ont été surexposés aux radiations émises par du matériel alors qu'ils recevaient des traitements dans une clinique du Panama. L'ampleur de cette responsabilité, le cas échéant, ne peut raisonnablement être estimée en ce moment. La Corporation n'a comptabilisé aucun montant à l'égard de la perte éventuelle dans l'état de la situation financière consolidé.



Canada Development Investment Corporation La Corporation de développement des investissements du Canada